

NOTRE DOSSIER :

Islamophobie : de l'urgence d'agir



**L'identité physique
détermine-t-elle la religion ?**



Rencontre

Ramallah,
le 17 juin 2003,
rencontre avec
Yasser Arafat



Immigration

Danger de
démantèlement
de l'asile et des
droits des étrangers...



Education

La laïcité
au XXI^e siècle :
quelques pistes



Extrême droite

Front National :
attention,
danger
persistant !

Edito	3
Education	4
■ La laïcité au XXI ^e siècle : quelques pistes	
Extrême droite	6
■ Front National : attention, danger persistant !	
Dossier	7
■ Islamophobie : de l'urgence d'agir	
■ V.I.T.R.I.O.L.	
■ Derrière la « nouvelle islamophobie », une idée figée de la société française d'aujourd'hui	
■ Des visées diaboliques des tenants de « l'anti-islamisme primaire »	
■ Antisémitisme et arabophobie sur internet : les nouvelles alliances	
Juridique	12
■ Les procès « Schmitt » : un enjeu de démocratie	
Immigration	13
■ Assemblée nationale : danger de démantèlement de l'asile et des droits des étrangers... malgré des avancées très limitées sur la « double peine »	
Histoire	14
■ Justice pour Ethel et Julius Rosenberg !	
International	15
■ Irak : les désordres de l'ordre américain	
■ Kurdes de Turquie	
■ Amlina Lawal : urgence !	
■ Israël-Palestine : que fait l'Europe ? Que fait la France ?	
Rencontre	19
■ Rencontre avec Yasser Arafat	

Hommage



Hommage rendu par Bertrand Delanoë maire de Paris à la demande du MRAP à Brahim Bouarram assassiné par le Front National le 1^{er} mai 1995.

Campagne d'abonnement

Depuis Janvier, chaque trimestre la sortie du journal *Différences* est un événement pour deux raisons.

- Editer une revue de qualité, produit d'un travail collégial basé sur le bénévolat est en soi un défi que nous réussissons à relever trimestriellement.

- Par son contenu, *Différences* se veut participer de manière spécifique aux débats d'idées, de société, liés aux objectifs fondamentaux du MRAP : antiracisme, amitié entre les peuples, paix, immigration, Droits de l'Homme... Ouvrant ses colonnes aux militants du mouvement, à ses structures locales, à de nombreux ami-e-s, chercheurs et personnalités diverses.

Par les nombreux messages de félicitations et d'encouragement, nous pouvons mesurer l'impact de notre nouveau journal. Impact que nous désirons amplifier par un accroissement de sa diffusion.

C'est dans ce sens que nous proposons aux lecteurs de *Différences* de participer à une campagne d'abonnement promotionnel au tarif de 12 € pour 4 numéros (soit 1 an).

Pour ce faire nous publions (page 16) un bulletin d'abonnement que vous pouvez utiliser et/ou nous vous invitons à nous communiquer les coordonnées des ami-e-s à qui vous souhaiteriez que adressions un exemplaire du journal avec un bulletin d'abonnement.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour que *Différences* rayonne pleinement dans le paysage antiraciste.

En vous remerciant par avance.

J.-C. Dulieu

Secrétaire général adjoint,
chargé de la rédaction de « Différences »

Différences

43, bd de Magenta - 75010 Paris
Téléphone : 01 53 38 99 99 - Télécopie : 01 40 40 90 98
E-mail : journal.differences@free.fr

6 € le numéro • Abonnement : 21 € (4 numéros par an).

Collectif de direction - Différences - : • Directeur de publication : Mouloud Aounit
• Coordinateur responsable rédaction (*) : J.-C. Dulieu • Responsable productions (*) : S. Goldberg • Administratrice (*) : M.-A. Butez • Imprimerie : Impressions J-M Bordessoules - Téléphone : 05 46 59 01 32 • Commission paritaire : n° 0108H2681
• Dépôt légal : 2003/01 • Photos : FR. LO. PRESTI.

(*) - Bénévoles



Edito de Mouloud Aounit

Secrétaire général

Racisme : rompre l'immobilisme

Comme pour confirmer la catastrophe du 21 avril, **le rapport 2002 de la CNCDH valide l'alarmante situation du racisme en France.** Jamais, depuis 10 ans, le nombre de violences et de menaces racistes n'a atteint de tels sommets. Selon le Ministère de l'Intérieur, elles ont doublé par rapport au rapport 2000. Alors que jusqu'à présent ces manifestations se concentraient surtout dans certaines régions (île de France, bouches du Rhône, etc.), aujourd'hui elles se répartissent sur l'ensemble du territoire. La Corse, à elle seule, enregistre 73 faits, hausse la plus élevée depuis 10 ans d'actions racistes.

Plus précisément, **les violences antisémites explosent.** Elles sont 6 fois plus nombreuses qu'en 2001. Ces agressions représentent à elles seules 62 % de l'ensemble des actions recensées (contre 45 % en 2001). Nul doute que la mobilisation des associations, l'exigence de réparation et de justice des victimes et des proches, l'engagement des grandes consciences intellectuelles et artistiques ont permis de faire un décompte précis et réel de cette forme de racisme. **On ne peut déduire de cette inquiétante réalité l'idée que la France est un pays antisémite.** Pour preuve, selon un sondage réalisé toujours pour la CNCDH, 89 % des français estiment que les Français juifs « sont des français comme les autres ».

Il reste cependant que les indicateurs préoccupants de ce rapport ne reflètent pas précisément la réalité des plus nombreuses victimes, ni même de l'expression des formes nouvelles du racisme.

Si les préjugés restent tenaces à l'endroit des **tziganes et des gens du voyage**, si l'antipathie à l'égard des **africains** est encore largement partagée, si le sentiment d'envahissement de la France est encore largement répandu (51 % des français estime qu'il y a trop d'immigrés), il reste que, dans les conclusion du rapport, est sous-estimé statistiquement et sous évalué dans ses conséquences **le racisme anti-arabes, et singulièrement antimusulman** (11 septembre oblige). Pour preuve, en 2001, le MRAP a recensé sur le site raciste **sos-racaille.org** près de 1 000 messages racistes par jour, allant de l'injure aux appels aux meurtres et à l'organisation de profanations de lieux de culte musulmans. Ces faits graves, malgré les signalement répétés de notre mouvement, n'ont pas été recensés. Le MRAP publiera bientôt à ce propos un rapport qui recense une partie de ces sites racistes Internet francophones et qui analyse les soubassements idéologiques sur lesquels s'appuient leurs auteurs.

Evidemment, **la réponse au racisme impose une mobilisation vigilante des victimes, des témoins, et des associations.** Ce combat pour la dignité exige aussi une intervention qui doit conjuguer prévention, médiation, et répression. **L'Etat a dans ce cadre une responsabilité toute particulière.** Notamment en mettant en œuvre une politique publique forte, cohérente, visible, dans la lutte contre le racisme. Politique qui passe en l'état par deux exigences immédiates : d'une part rendre illégitime les pratiques et les manifestations racistes en faisant appliquer la loi, et d'autre part instaurer cette haute autorité indépendante tant attendue.

Plus d'un an après le 21 avril, ce rapport nous révèle que toutes les leçons n'ont pas encore été tirées. Pour éviter que l'histoire repasse les mauvais plats, il y a urgence à rompre l'immobilisme dans ce domaine.

La laïcité au XXI^e siècle : Quelques pistes

Par Monique Lellouche

La laïcité est de plus en plus au cœur des questions qui se posent aujourd'hui et qui nous interrogent en tant que citoyens et militants d'une organisation antiraciste laïque. Les difficultés sont grandes pour évoquer cette problématique et approfondir l'analyse. Cette notion est délicate à cerner, largement liée aux problèmes internationaux, relayée avec souvent plus de passion et d'outrance que de réflexion par les médias; elle déchaîne les passions.

Les fondamentaux

C'est avant tout une manière de penser, une vision du monde qui ne procède pas de la théologie (laïc différent de clerc), ce qui suppose un État non confessionnel où les compétences politiques et administratives sont exercées par des autorités qui n'appartiennent pas au Clergé. L'État est neutre et ne s'immisce pas dans les affaires religieuses (cf. Loi de 1905). Mais, selon l'Histoire, l'époque, le régime politique, il existe différentes manières de décliner la laïcité. Ainsi, on peut parler de « laïcité à la française », conception différente de celle des pays anglo-saxons par exemple ou de la Turquie. En effet, la laïcité en France est liée à la Révolution française, aux luttes contre l'Église Catholique à l'histoire de la République. En fait, c'est une grande idée, un mythe fondateur, basé sur la philosophie des lumières, l'Humanisme (foi dans le Progrès et la Raison). Elle est ancrée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : elle repose sur la liberté de conscience et de pensée (art. 10) et sur l'égalité juridique (art. 1), sans retenir d'appartenance. La Cons-

« Deux Pays
La séparation »



Dessins de Jean-Louis Forain. Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes. © Spadem, 1991.

titution de 58 stipule (art.2) que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Les Droits de l'Homme sont définis comme liés à la nature humaine et au statut de citoyen. Ils sont individuels, donc aucun corps intermédiaire, ni communauté n'est reconnu.

Ainsi, l'État neutre va permettre au citoyen d'exister car, émancipé de la religion, des préjugés, des appartenances, il pourra accéder à l'égalité juridique et à l'élaboration de la Loi. Tout ceci suppose une stricte délimitation entre espace public et espace privé dans lequel se pratique entre autres la religion. Bien entendu, tout ceci n'est pas si simple et va entraîner de nombreux problèmes.

Enfin, l'Universel est à la base de cette conception : « Les Hommes naissent libres et égaux en droit ». Derrière chaque individu, se trouve l'Homme et le Citoyen abstrait. Donc, il suffit d'être Homme pour avoir ces droits. En 1789, un monde nouveau s'ouvre alors.

La loi de 1905 affiche la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, tentant de mettre fin aux batailles avec l'Église catholique. Le but est donc la paix religieuse par la liberté des églises et l'autonomie du politique. La religion est cantonnée à la sphère privée.

Le rôle de l'école publique dans toute cette question est fondamental : dès la révolution, Condorcet assigne à l'École d'éduquer le peuple afin de former des citoyens, acteurs responsa-

bles, débarrassés des préjugés notamment religieux, contraires à la Raison. L'École, dans ce cadre, permettra de diffuser les Droits de l'Homme dans leur dimension universelle. En bref, elle doit transmettre les valeurs de la République, par les cours, entre autres d'instruction morale et civique, en donnant à chacun un minimum de langue française.

En tant qu'organisation antiraciste, nous sommes particulièrement concernés par toutes ces questions. Par exemple, l'intégration, dans cette conception, est une démarche individuelle dans laquelle les groupes d'appartenance n'interviennent pas (contrairement aux pays anglo-saxons) ce qui rend difficile voire impossible des politiques ciblées. On est dans le cadre d'une société qui se voit comme homogène et égalitaire en droit. Donc, l'héritage de la Révolution française est le meilleur rempart de l'effritement de la société, base de la cohésion nationale.

De même, l'individu construit son identité, est « soi-même » quand il se débarrasse des particularismes pour rejoindre l'universel. Ce qui exclut toute appartenance à des communautés dans la sphère publique.

Comment se pose alors la question de la différence ? Elle n'est pas prise en compte dans la sphère publique; la laïcité permet alors de faire vivre ensemble des populations qui ont des conceptions très différentes.

La laïcité à l'épreuve des faits

Dès le départ, elle s'est mise en place souvent avec une grande violence. Par exemple, les enfants ont été arrachés à la langue de leurs familles, de leurs régions avec brutalité pour accéder à la langue française. Par ailleurs, Jules Ferry, dans son discours sur la colonisation (juillet 1885) rappelle que, au nom de la République « les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures ». Puis, peu à peu la société s'est sécularisée, la laïcité a gagné dans les faits, bien que des pratiques liées à l'histoire demeurent, ainsi que des exceptions. Et pourtant, les évolutions économiques, sociales et politiques, tant internationales que nationales, ont eu pour conséquences de remettre la laïcité à l'ordre du jour depuis la fin des années 80 notamment.

Pourquoi ?

Tout d'abord, le changement dans la structure de la population immigrée depuis 1960 est fondamental. Les familles vivent en France de manière durable, les jeunes qui y sont nés sont intégrés. Mais, ils ne souhaitent pas pour autant renier leur propre histoire ni leur culture. Là va se poser la question de la religion musulmane, de son existence dans la société, ce qui est très nouveau en France. Ces problèmes sont vécus comme d'autant plus aigus que les jeunes en question vivent des discriminations, à l'école (dans des filières souvent de relégation dans des établissements et des quartiers-ghettos), à l'embauche, etc. sans parler des tracasseries et contrôles policiers, de leur quasi-inexistence dans la vie politique... Le grand principe d'égalité, corollaire de la liberté, dans la laïcité, n'a alors que peu de lisibilité. Comment s'étonner de possibles replis communautaires, du ralliement à la religion, du brouillage espace privé/espace public. C'est dans ce contexte qu'il faudra décrypter les interrogations à la laïcité.

Ensuite, sur le plan international, la mondialisation sauvage, la marchandisation générale y compris de l'École, l'impérialisme, la guerre se font au

nom de la liberté, de la démocratie, des principes universels du « Bien et du Mal ». Il est question de « choc de civilisations ! ». Les Droits de l'Homme, dans lesquels la laïcité puise ses sources, leur Universalité sont alors souvent décrédibilisés au dur contact avec la réalité : pillage des pays pauvres, soutien aux dictatures, scandales du profit (cf. pour les médicaments pour le SIDA)... Ils arrivent même à être perçus comme une arrogance, une sorte d'impérialisme culturel. Ce décalage entre les principes affichés et leur application apparaît de plus en plus fortement. Le repli vers les religions, y compris dans les fondamentalismes, semble une issue, pour certains, d'autant plus que la « révolution islamique » en Iran a ouvert la voie.

Le 11 septembre fit le reste. L'islamophobie y trouve son fondement car va relayer islam, intégrisme, terrorisme et « arabo-musulman ». Toutes les peurs, fantasmes, amalgames sont alors possibles.

Des revendications précises

C'est dans ce contexte que des revendications concrètes vont de plus en plus apparaître : des lieux de culte décentes pour les musulmans comme pour les croyants des autres religions, une nourriture « halal » dans les restaurants des collectivités, des facilités pour pratiquer les fêtes, pouvoir porter des insignes religieux dans l'espace public, voire ne pas suivre certains cours, réclamer des lieux séparés dans les piscines...

D'un autre côté, de vifs débats se font jour autour du projet de préambule de la Constitution européenne entre ceux qui insistent sur la laïcité de la construction européenne et ceux qui veulent la baser sur la référence religieuse chrétienne. Les revendications au sujet des langues régionales se font de plus en plus pressantes, elles aussi. L'étude du fait religieux à l'École divise. Enfin, la question récurrente du port du « foulard » à l'École (et aussi dans l'entreprise) réémerge. Mais, n'oublions que ces problèmes se posent depuis un siècle, par exemple au sujet des processions, des sonneries de cloche, des crucifix à l'école... Rappelons rapidement l'affaire de Creil en octobre 1989 où trois élèves ont été exclues de leur collège pour avoir porté le « foulard ». L. Jospin sollicite alors le Conseil d'État qui rend un avis célèbre en la matière en novembre 1989 : « les élèves ont le droit d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses à l'école, dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui et sans

Promenades laïques



Par FORAIN

porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et l'obligation d'assiduité ». Donc, la liberté d'expression et de manifester sa croyance prime, mais avec des limites: les signes ne peuvent être ni ostentatoires, ni revendicatifs, ils seront appréciés vu la manière dont ils sont portés (seul ou en groupe) et donc s'ils constituent des actes de pression, prosélytisme, propagande (ceci est un avis constant depuis 1882). En 1994, la circulaire Bayrou précise que l'autorisation de l'insigne doit reposer sur sa nature et non sur les conditions de son port. Pour le Conseil d'État, cette circulaire n'est pas opposable aux administrés. Une médiatrice est nommée.

Actuellement, toutes ces questions se posent à nouveau, frisant l'affrontement idéologique. Une série de positionnements réaffirme les grands principes de la laïcité, la religion ne peut s'exprimer que dans l'espace privé. Il en est de même pour les droits des femmes : le « foulard » est le symbole d'une soumission révoltante et inacceptable. D'autre part, ces jeunes filles sont souvent contraintes par leurs familles, voire des religieux. Ces pratiques sont alors désignées comme le symbole de l'islam intégriste sous influence étrangère reflétant le communautarisme. Ceci interroge nos positions sur la différence, l'intégration, l'interculturel.

Des questionnements

Toutefois, tout en posant en préalable les principes de base de la laïcité et des droits des femmes, une série

de questionnements a émergé. Tout d'abord, le « foulard-symbole » n'est-il pas plutôt un chiffon rouge agité, qui vise à attiser les tensions entre les Français et les immigrés, l'Islam et la République et qui permet d'éviter de se poser des questions sur le fonctionnement de la société, l'École, la mondialisation sauvage ? Ces jeunes filles seraient alors des « boucs émissaires ». Une démarche de toute façon s'impose: chercher le sens du port du « foulard » pour les intéressées. Est-il imposé ? Ou est-ce un choix ? Quelle signification ? Islam revendicatif ou quête d'identité ? Quoi qu'il en soit, il peut permettre aux jeunes filles de sortir, d'exister à l'extérieur, de s'intégrer à l'École ou dans le monde du travail et par-là de s'émanciper. En effet, l'éducation, le dialogue, la libre adhésion permettraient seuls l'émancipation. Enfermer dans une logique punitive celles qui subissent déjà beaucoup, les exclure et par la même les rejeter dans leurs « communautés » ne pourrait être que négatif.

Dans tous les cas, pour les filles et les garçons, se construire avec deux cultures est difficile, source de souffrance. En effet, les « jeunes issus de l'immigration », nés en France le plus souvent, peuvent ressentir une culpabilité envers leurs parents durement éprouvés et par là même ne veulent pas se couper de leur Histoire ; comme leur relation avec le pays d'origine est de plus en plus ténue, la Religion servirait de lien entre les générations. Ils découvrent qu'ils peuvent être Français et musulmans.

Le débat continue

Sur toutes ces questions où la controverse fait rage, la vigilance s'impose. Bien entendu, la laïcité fait partie du socle de base de la démocratie française.

Mais, nous ne pouvons en rester là. Il nous faut comprendre en profondeur les évolutions, le défi principal qui se pose à nous : comment construire une société réellement plurielle qui prenne en compte toutes ses composantes et par la même redonner du sens à la laïcité, la réinventer en permanence ?

De multiples solutions sont avancées: un recadrage général, réviser la Loi de 1905 notamment sur la construction des lieux de culte, une Loi interdisant les insignes religieux à l'École, une application rigoureuse de l'avis du Conseil d'État, rechercher les échanges avec les associations progressistes en France et à l'étranger, le pari de l'Éducation du dialogue et de la médiation...

Cet article a été rédigé notamment grâce aux contributions de militants du Mouvement. Je les remercie.

Une bibliographie se trouve sur notre site : <http://www.mrap.asso.fr>

Quelques lectures :

- Jean Boussinesq, « La laïcité française », Ed. Le Seuil, coll. Points-Essais.
- Henri Pena-Ruiz, « La laïcité », Flammarion, coll. Dominos.
- Dounia Bouzar, « A la fois française et musulmane », La Martinière-jeunesse.
- Hanifa Chérifi, « Nous sommes tous des immigrés », Ed. Robert Laffont.

Front National

Attention, danger persistant !

Par Isabelle Sirot

Les importantes mobilisations et le sursaut républicain d'après le 21 avril, ne doivent pas nous faire oublier que le FN a rassemblé 5 471 739 électeurs au premier tour des élections présidentielles et 5 525 032 voix le 5 mai 2002. Le fait d'être présent au second tour a donné « légitimité », pour certains, à ce parti xénophobe. Les électeurs semblent décomplexés.

Le FN a pour objectif de gagner les élections de 2007 même s'il considère les élections de l'année prochaine comme un véritable tremplin. Pour cela, il cherche à se construire une image de parti de gouvernement. La stratégie de Le Pen a changé : il essaye d'engager un processus de « normalisation ». Sur les conseils de sa fille et de communi-

quants proches de sa fille, il veut rendre le FN plus « sympathique ». Les discours sont plus édulcorés devant les grands médias même s'ils restent de véritables appels à la haine, notamment contre Bertrand Delanoë, devant les militants pour unifier et mobiliser. Le Pen a imposé sa fille à la vice-pré-



Manifestation à Paris.

sidence pour donner une image plus jeune. Elle paraît plus moderne mais le fond idéologique est le même. Ses positions plus ouvertes, par exemple, sur l'avortement que les discours traditionnels de l'extrême droite ne sont pas les fruits de hautes convictions mais rentrent dans la stratégie de conquête d'une certaine partie de l'électorat ; le FN doit gagner les suffrages des femmes (les hommes ont voté 20 % FN, les femmes 14 %). Moins caricaturale, elle est certaine-

ment plus dangereuse que le père. Depuis l'année dernière, elle est devenue une vedette médiatique.

Trop heureux de trouver une personne plus présentable que son père ou plus brillante que les principaux cadres du parti, les médias ont large-

ment contribué, sans en évaluer les conséquences, à l'ascension de Marine Le Pen.

Hors des périodes électorales, notre vigilance ne doit pas s'affaiblir. Le parti essaye de se reconstruire et forme ses nouveaux militants. Au niveau politique, la lutte contre le FN ne se fera qu'en prenant des mesures favorisant l'égalité et le respect de tous les citoyens.

Une politique économique soucieuse de l'intérêt de tous représente le seul

rempart efficace contre l'extrême droite. La droite utilise les résultats des dernières élections comme argument pour justifier sa politique. Certains ministres vont même utiliser cet argument, pour imposer leurs politiques de réforme des retraites. Les politiques répressives qui stigmatisent une partie de la population ne peuvent que renforcer les peurs exploitées par le FN.

Les élections régionales européennes et cantonales de l'année prochaine sont un enjeu important. En 1998, avec 15,27 % des suffrages exprimés sur l'ensemble du territoire, le FN avait obtenu 275 conseillers régionaux et 5 représentants au parlement européen. Dans de nombreuses régions, fort de nouveaux militants, ils risquent d'améliorer leurs scores.

Le rôle des comités locaux du MRAP en partenariat avec d'autres associations sera primordial.

Aussi, la mobilisation contre ce parti de haine doit être une priorité pour notre mouvement. Pour toutes ces raisons, le prochain dossier de Différences sera consacré à l'extrême droite et à son influence dans différentes régions de France mais aussi à l'échelle européenne.

Quelques nouvelles références bibliographiques :

- vient de paraître une nouvelle édition mise à jour et augmentée du livre de Michel Robert : « Petit manuel anti-FN : pour un réveil citoyen », Golias, 2003, 230 p., 15 € ;

- Locœur Erwan, « Un néo-populisme à la française : trente ans de Front national », La Découverte, coll. Cahiers libres, 2003, 283 p., 19 € ;

- Bizet Daniel, « Avec ceux du FN : un sociologue au Front national », La Découverte, coll. Textes à l'appui, 2003, 299 p., 27 € ;

- Ibl Olivier, Chêne Janine, Vial Eric, Waterlot Ghislain (dir.), « La tentation populiste au coeur de l'Europe », La Découverte, coll. Recherches, 318 p., 34 € ;

- Informations syndicales antifascistes, « Le Front national au travail », préf. René Mouriaux, Syllepse, 2003, 172 p., 8 €.

Islamophobie : de l'urgence d'agir



L'identité physique détermine-t-elle la religion ?

Interview de Mouloud Aounit : « la nécessité d'une mobilisation contre toutes les formes de racisme »



Différences : « Pourquoi le MRAP a-t-il décidé d'engager une action de lutte contre le racisme anti-arabe et anti-musulman ? »

Mouloud Aounit : Suite aux attentats du 11 septembre 2001 et leurs traitements médiatiques, suite à la guerre contre l'Irak, la mise en place du Conseil Français du Culte Musulman, l'argumentaire de certains livres tels que « La rage et l'orgueil » d'Oriana Fallaci ou « Le totalitarisme islamiste à l'assaut des démocraties » d'Alexandre Del Valle, l'Islam a été placé sur le devant de la scène.

Beaucoup de choses ont été dites, des amalgames ont été faits et une certaine peur, ou du moins crainte, s'est révélée.

Parce qu'en France l'Islam se trouve être la deuxième religion, et parce que tous ces évènements ont eu des répercussions négatives sur toutes les

personnes musulmanes ou d'origine musulmane (ou qu'on soupçonne de l'être), le MRAP a décidé d'agir pour lutter contre cette nouvelle forme de racisme qu'est « l'islamophobie ».

Le développement d'actes, de manifestations et de propos visant la population musulmane (lieux de cultes, équipements culturels etc.) dans l'indifférence, la « mollesse » des institutions telles que la Police ou la Justice, le silence des grandes consciences associatives et intellectuelles ont décidé le MRAP à agir. L'absence de réaction est grave car elle risque de banaliser, voire de légitimer cette expression nouvelle du racisme.

Différences : « Le MRAP a décidé d'agir pour lutter, je cite, " contre cette islamophobie ". De quelle façon comptez-vous organiser cette lutte ? »

M.A. : Nous avons deux objectifs. Le premier est de créer les conditions pour contribuer à déclencher une dynamique de réflexion et de prise de conscience à la fois des intellectuels, des politiques, des associations et des victimes.

Comment y arriver ? Nous avons défini plusieurs étapes pour mettre en œuvre ce projet :

● En premier lieu, nous avons étoffé notre réflexion en collaboration avec des spécialistes (Olivier Roy, Bruno Etienne, Vincent Geisser, Malek Che-

bel etc.), puis nous cherchons à mobiliser et sensibiliser nos militants et à cette fin nous avons décidé la réalisation de ce dossier spécial. Enfin, très prochainement, un colloque devrait être organisé.

● Suite à cela, nous souhaitons créer un outil, un Observatoire, dont la mission sera double : recenser, analyser tous les phénomènes touchant la population musulmane (ou qu'on soupçonne de l'être) ainsi que d'assurer un suivi des procédures judiciaires.

Différences : « Pourquoi avez-vous décidé d'employer le terme " islamophobie " ? »

M.A. : Le débat sur l'utilisation ou pas du mot « islamophobie » n'est pas clos. Nous ne sommes pas les initiateurs de ce terme (plusieurs spécialistes ont utilisé ce terme avant nous comme par exemple Alain Gresh). Il a trouvé sa première visibilité après le 11 septembre 2001. L'emploi de ce mot porte à débat et au sein même de notre structure nous nous interrogeons. Nous espérons que la réflexion engagée avec un certain nombre de chercheurs nous permettra de peaufiner ce terme.

En l'état, l'islamophobie est une peur illégitime de l'islam, un rejet d'une population déjà stigmatisée qui est la population Arabe et qui prolonge le racisme anti-arabe.

Pour preuve, il y a eu un glissement dans le contenu des graffitis racistes qui sont passés de « Arabes dehors ! » à « Islam dehors ! ».

Soyons clairs, le défi que nous souhaitons relever n'est pas d'être le porte-parole de l'Islam ou les défenseurs des musulmans mais de sensibiliser et d'œuvrer contre les conséquences de ce racisme sous-estimé et sous-évalué.

Etat de fait qui peut servir de « faire valoir » à tous les extrémismes et favoriser le repli communautaire.

Différences : « Ne craignez-vous pas de différencier et de hiérarchiser les racismes en centrant votre étude sur le racisme anti-arabe et anti-musulman ? »

M.A. : La philosophie du MRAP s'articule autour d'un principe non négociable :

● Le racisme est un et indivisible !
● Le racisme anti-arabe est l'autre face de l'antisémitisme. L'histoire des racismes a montré que toute concession, complaisance à l'encontre d'un racisme quel qu'il soit, légitime et entretient tous les racismes.

C'est pourquoi ce défis contre l'islamophobie que nous entreprenons est de fait un service qui sera rendu au combat contre tous les racismes.

Votation citoyenne à Marignane

Pourquoi garder à l'écart de la société une partie des résidents étrangers de France, non ressortissants de l'Union Européenne ? Les Partis politiques hésitent à relever cette injustice, par crainte de se rendre impopulaires, préférant laisser inachevée et confuse une réflexion omniprésente et discriminatoire sur l'insécurité.

Persuadé qu'une participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie de leur ville est un facteur de cohésion sociale,

mais ne pouvant compter sur la municipalité Marignanaise pour organiser un référendum, le comité local du MRAP a donc décidé de mettre en place l'action nationale pour une « Votation citoyenne », en partenariat avec un collectif associatif et syndical, et en toute indépendance des partis.

Samedi 24 mai 2003, de 8 heures à 18 heures, les Marignanais ont ainsi pu s'exprimer, par un vote symbolique, sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non européens aux élections locales.

203 personnes se sont présentées au local du MRAP pour déposer un bulletin dans l'urne. 197 ont répondu OUI, montrant par ce choix une volonté de justice et d'égalité.

L'atmosphère autour de ce vote, beaucoup moins tendue que nous ne pouvions le craindre, a permis des discussions, et montré, à l'évidence, qu'un pas pourrait être franchi si la volonté politique existait de mettre fin à une injustifiable discrimination.

V.I.T.R.I.O.L. :

Visita interiorum terrarum rectificando invenies operae lapidem

V.I.T.R.I.O.L. est l'acronyme latin de « c'est en visitant de l'intérieur (sous-entendu le tien) qu'en rectifiant tu trouveras la pierre ».

Interview de Bruno Etienne (*)

Au sein de cette interview, nous avons choisi de nous attarder sur un essai d'anthropologie complémentaire, une sorte de « mode de vie » pour essayer, au sein de ce dossier, d'aborder certains problèmes de façon différente. Car il est peut être temps, pour nous citoyens français, de regarder et de nous interroger sur notre passé, notre présent et notre futur. Il ne s'agit pas ici de balayer nos valeurs et de « jeter le bébé avec l'eau du bain », mais plutôt de nous pousser à nous interroger sur notre propre société. Il s'agit aussi de réfléchir aux concepts afin d'éviter les amalgames si courants et si rapides. C'est ce que propose cet essai d'anthropologie.

L'auteur de ce livre « Une grenade entrouverte » est chercheur, enseignant, membre de l'Institut universitaire de France, Directeur de l'Observatoire du religieux sur Aix-en-Provence.

(*) – Auteur de nombreux ouvrages, Bruno Etienne a notamment écrit : « L'islamisme radical » (Hachette, 1987) ; « La France et l'Islam » (Hachette, 1989) ; « L'Emir Abdelkader, isthme des isthmes » (Hachette, 1994) ; « Les amants de l'apocalypse » (...), etc.

L'image qu'à choisi Bruno Etienne dans cet essai pour représenter la société française est assez révélatrice : la grenade.

« La grenade est un fruit en forme de vase arrondi ouvert comme pour une offrande ; l'extérieur ne peut pas laisser préjuger de l'intérieur. C'est en effet un fruit dur, multicolore, qui contient des grains grenat enroulés les uns contre les autres par petits ensembles protégés et captifs d'une peau amère jaune et blanc, conglomerat d'identiques séparés ».

« La peau extérieure de la grenade, dont la couleur varie avec les saisons, éclate quand la pression intérieure est trop grande ».

« Ici chacun sait que la grenade est le fruit symbole de la complexité de la société : tous ensemble dans la même galère, mais chacun séparé par la peau des autres grains et pour en jouir il faut la détruire après l'avoir décortiquée ».

En tant que préliminaire à l'étude sur le racisme anti-musulman et anti-arabe, cette interview avec M. Bruno Etienne n'a pour seul et unique objectif : celui d'amener le lecteur à se décentrer des problématiques quotidiennes afin d'avoir une autre approche des phénomènes actuels.

Différences : « Vous écrivez au sein de votre livre : « Encore une fois, l'Algérie, comme une grenade, nous éclatait à la figure : elle n'était pas devenue française, elle n'arrivait pas à devenir algérienne ni montreuse de conduite du Tiers-monde, mais par contre les algériens ex-non-français émigrés en France nous conduisaient à nous poser d'étranges questions sur la validité de nos valeurs universelles qui faisaient de nous des arrogants ». Pensez-vous que le passé colonial de la France avec l'Algérie a contribué à créer un climat de racisme anti-arabe et anti-musulman ? »

Bruno Etienne : Curieuse expression « au sein de votre livre ? »

Bien sûr, y compris l'effondrement de l'Empire colonial dont la seule légitimité était que nous apportions la civilisation aux peuples archaïques

et rétrogrades grâce au progrès !!!! Si l'Algérie n'est pas devenue française et laïque et donc a choisi d'être musulmane et arabe (et berbère) c'est que nos valeurs n'étaient pas aussi universelles que cela ou que nous n'avons pas su les « imposer » !!!! Il faut dire que la pratique coloniale était contraire à tout ce que nous enseignions ; alors l'échec de la France en Algérie est insupportable pour les laïcs qui préfèrent penser que les arabes sont incapables de s'adapter à NOS valeurs. Là est l'échec de la République.

De plus la présence musulmane en France, et surtout sa visibilité, remet en question tout le pacte laïc, alors on n'a qu'à faire sauter les mosquées et renvoyer les voilées chez elles... ; sauf que c'est ici chez elles ! Alors comment on fait ?

On fait avec et on réfléchit à la non universalité de nos concepts voire à leur non pertinence.

Au sein de cet essai vous avez essayé « de comprendre ce qui nous est arrivé » et selon vous une des explications est que « nous avons cru au monisme (1) universaliste et républicain, nous avons adhéré à l'idée de Nation une et universelle sans voir qu'elle impliquait une identité obsessionnelle : l'Autre doit devenir le même ! Derrière la pureté de la Nation se dissimulait le tyran suprême, le refus du pluriel alors que la vie est foisonnement, presque gaspillage de diversité ».

Différences : « Pensez-vous que « la laïcité à la française » peut être à l'origine d'un « racisme à la française » ? »

B.E. : Je ne pense pas, j'affirme que la laïcité à la française est à l'origine d'un racisme à la française car le laïc militant ne supporta aucune solidarité infra-étatique et nationale et donc dénonce le danger de l'Autre différentieliste, avec quelques bémoins pour les juifs car la France a des états d'âmes sur ce plan pour des raisons historiques ; ainsi qui parle des femmes juives rasées, portant perruque et fichu et qui ne regardent même pas un goy dans la rue ou les lebovitch et autres hassidim qui portent des vêtements agressifs noirs, des cheveux frisés qui tombent, etc... et

qui refusent tout contact avec les concitoyens goyim etc... mais là je suis accusé d'antisémitisme et la gauche laïque ferme sa gueule !

Je précise que je ne suis pas antisémite !

Différences : « Le retour au religieux est dû selon vous à une « rupture de cohérence entre un présent qui n'est plus maîtrisé par personne et l'arrachement aux traditions par la mobilité sociale et géographique qui renvoie à une origine recomposée, mythique, imaginaire, à laquelle certains s'accrochent désespérément dans une sorte de réaction révolutionnaire ; plutôt que d'aller de l'avant vers un non futur, ils préfèrent faire demi-tour et revenir à la religion du père ». Pourquoi ? »

B.E. : La réponse est ethno-psychiatrique : parce que la régression est plus facile que l'aventure : vive le Grand Bleu, vive le liquide maternel, l'entre nous, le consensus, pas de bruits extérieurs, pas de problèmes, c'est la faute à l'étranger, etc...

Différences : « Depuis les attentats du 11 septembre 2001, il est devenu très courant de présenter l'« Occident » et l'« Orient » comme deux blocs opposés, sans même définir ce à quoi se réfèrent ces mêmes blocs. Au sein de votre livre, vous écrivez que « le plus grand service que puisse rendre cet Occident à l'humanité est de disparaître ». A quel Occident faites vous allusion ? »

B.E. : Si l'Occident c'est la Bible plus les grecs comme le disait E. Levinas, je le défendrais, mais si l'Occident c'est le G8 il va détruire la planète au profit des riches WASP (qui comprennent les noirs américains) alors il est dangereux pour l'humanité. Les arabes sont des « occidentaux » si l'on définit l'occident comme la Bible+ les romains et les grecs, l'Orient commence au Pendjab avec l'Inde et la Chine de plus la méditerranée nous a donnée toutes les formes de philosophie, de théologie, de poésie, etc... commune au trois.

Différences : « Pourquoi dites-vous que l'Orient est vertical ? »

B.E. : C'est une vision mystique des relations entre le Ciel et la Terre et l'Homme qui sont trois mais un ...Il

vous faudrait étudier le Zen, St Jean de la Croix ou Ibn Arabi mais j'ai expliqué cela dans mon Abdelkader.

Cela signifie aussi que si l'on est de l'autre côté, l'occident c'est simplement un terme géographique relatif et ainsi Maghreb signifie occident en arabe !

Différences : « Vous écrivez que c'est la « westernization » (c'est-à-dire la mondialisation capitaliste et non culturelle) qui est à l'origine de la destruction de l'Etat-nation. Pourquoi ? »

B.E. : Depuis l'édit de Villiers coteret (François 1^{er}) et l'édit de Nantes, il y avait homothétie entre la langue et la religion et la III^e République n'a fait qu'imposer cette loi aux périphéries régionales et de classes. Avec l'effondrement de l'Empire colonial et l'arrivée des ex-colonisés juifs, musulmans et bouddhistes, l'équation n'est plus tenable d'autant plus que les minorités périphériques (basques, corses, bretons, gitans, etc...) réclament le droit à la différence culturelle !

La république ne sait pas gérer le pluralisme !

Différences : « Pouvez-vous expliquer ce passage de votre livre : « Les américains considèrent, eux, que la Méditerranée n'est pas un espace pertinent : c'est un passage « libre » qui leur permet de soutenir Israël et de contrôler l'Arabie Saoudite- et donc le pétrole. Ils ne laisseront jamais s'instaurer un ensemble Europe-Maghreb qui en ferait la première puissance mondiale. Il leur faut donc fragmenter cet espace circulaire et ils développent l'idée d'une fracture entre l'Europe et le Maghreb à travers la mise en accusation de l'islam présenté comme le nou- »

vel ennemi après l'effondrement de l'Empire russe ».

B.E. : Si l'on se place du strict point de vue stratégique, les USA ne peuvent accepter une Europe unie au monde arabe tout simplement parce que cela constituerait un pôle compétitif concurrentiel.

(1) – Définition du monisme : C'est le fait de croire que le monde n'est composé que d'une seule substance, que cette substance se trouve en toutes choses et même est toutes choses. Le philosophe moniste suppose donc qu'il n'y a rien d'autre dans le monde qu'elle et que toute pensée de quelque chose qui serait extérieure à elle est à exclure.

Derrière la « nouvelle islamophobie », une idée figée de la société française d'aujourd'hui

Par Vincent Geisser (*)

Pour comprendre le phénomène actuel de l'islamophobie, il est nécessaire de sortir du cliché selon lequel, la France d'aujourd'hui serait massivement anti-musulmane et que sa haine contre les musulmans s'inscrirait dans une tradition séculaire remontant aux croisades.

En somme, dans cette perspective quelque peu simpliste, l'islamophobie traduirait une réactualisation permanente du conflit Chrétienté/Islam ou Orient/Occident et les nouveaux clercs de la laïcité républicaine ne seraient en fait que les héritiers des anciens croisés, en quelque sorte des croisés laïques.

Il convient tout d'abord de rappeler que l'islamophobie actuelle touche en premier lieu des citoyens français et lorsqu'ils sont victimes de préjugés religieux ou raciaux, c'est une part de leur identité française qui est visée. La nouvelle islamophobie est fondamentalement un phénomène complexe, multiforme et portée par une multiplicité d'acteurs qui sont loin d'être tous des « enragés de la laïcité » ou des

« défenseurs de la chrétienté éternelle ». Si c'était précisément le cas, le combat contre l'islamophobie n'en serait plus facile. En effet, l'islamophobie ne se réduit pas en la transposition sociale d'un conflit séculaire entre l'Occident chrétien et l'Orient musulman mais constitue bien un fait social contemporain, produit du processus de sécularisation de notre société, voire même de sa laïcisation. Tous les islamophobes, loin s'en faut, n'appartiennent pas aux milieux de l'extrême-droite, aux cercles catholiques traditionalistes ou aux groupes de pressions laïques, que l'on appelle parfois les intégristes de la laïcité. Les nouveaux islamophobes se recrutent aussi très largement parmi les anciens tiers-mondistes, les partisans du dialogue des cultures, les adeptes de la société multiculturelle, voire même chez des arabophiles convaincus de la nécessité d'une « nouvelle alliance euro-arabe » pour faire face à l'hégémonie américaine. Et oui, il existe des arabophiles islamophobes ! Encore plus révélateur de la complexité du phénomène, le fait que cette nouvelle islamophobie peut être encouragée parfois par certains leaders « musulmans » qui tirent d'une vision manichéenne de l'islam en France une forme d'auto-légitimation et un brevet de laïcité républicaine. En ce sens, il existe aussi une forme d'islamophobie musulmane ou, du moins, d'une islamophobie véhiculée par certains acteurs musulmans opportunistes. Au nom d'une vision manichéenne de l'islam de France, opposant systématiquement les « mu-

sulmans modérés » aux « méchants barbus islamistes », ces portes paroles auto-proclamés de l'islam hexagonal favorisent une islamophobie qui se cache souvent derrière une islamistophobie : la lutte contre l'islamisme dans les banlieues est parfois une stratégie électorale pour disqualifier des adversaires gênants en les accusant d'être des islamistes, alors qu'ils ne sont, en réalité, que des musulmans pratiquants.

En définitive, derrière cette nouvelle islamophobie polymorphe et multiforme, ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement des représentations fantasmatiques sur l'islam et les musulmans, mais c'est aussi une certaine idée de la France. Ce qui est frappant, c'est la convergence des orientations idéologiques des différents acteurs islamophobes. En somme, l'islamophobie cache d'autres fantasmes, d'autres phobies :

– une idéologie populiste : l'idée que les élites politiques aveuglées par leur intérêts électoraux ont trahi l'idéal national pour favoriser les communautarismes en tout genre ;

– une haine de la gauche et du syndicalisme : l'idée aussi que ce sont surtout les élites de la gauche française qui sont les premières responsables de cette trahison nationale et patriotique : l'islamophobie se marie souvent à la sinistrophobie, c'est-à-dire à la haine de la gauche partisane ou syndicale ;

– un combat contre la société multiculturelle : l'idée que le multiculturalisme serait une sorte de poison

inventé par les penseurs post-soixante-huitards pour combattre l'Etat-nation France ; les islamophobes s'en prennent souvent en priorité aux associations antiracistes (MRAP, Ligue des droits de l'homme, etc.) et dénoncent le racisme anti-français : en gros les vrais victimes ce ne seraient pas les musulmans mais les Français dit « de souche » qui doivent supporter l'islamisation de leur pays ;

– la défense d'une société policée et policière et une inclination sécuritaire : tous ces acteurs islamophobes en appellent plus ou moins à un traitement sécuritaire de l'islam en France.

L'islamophobie actuelle est aussi révélatrice d'une certaine idée de la France, sécurisée, figée et repliée sur elle-même. C'est en ce sens que je pense que l'islamophobie n'est pas seulement l'expression d'un racisme anti-musulman mais bien plus : elle est la manifestation d'une pensée profondément réactionnaire et régressive, même quand celle-ci est véhiculée par des intellectuels qui se prétendent « être de gauche ». J'établis ici un parallèle avec l'antisémitisme de l'entre-deux guerres qui traversait tous les milieux sociaux et tous les courants de pensée.

(*) – Chargé de recherche au CNRS, chercheur à l'IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman). Auteur avec Françoise Lorcerie de « La nouvelle islamophobie », Paris, éditions La Découverte, à paraître en septembre 2003 et de « Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs », éditions CNRS, 2000.

Des visées diaboliques

des tenants de « l'anti-islamisme primaire »

Par Ahcene Taleb

Lors de la publication en France du brûlot islamophobe « La rage et l'orgueil » de la journaliste italienne, Oriana Fallaci, qui au soir de sa vie a décidé de tremper sa plume dans l'encre nauséabonde du racisme le plus abject, des intellectuels, que le monde diplomatique qualifie de « nouveaux réactionnaires », ont cru pouvoir lui apporter leur caution morale en louant le courage dont elle aurait fait preuve pour « dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas ».

C'est la première fois depuis la deuxième guerre mondiale qu'un auteur raciste, dont l'ouvrage a suscité l'indignation d'une partie de l'opinion publique tant en France que dans le reste du monde, se voit ainsi ovationné par ces « nouveaux réactionnaires ».

En effet, des personnalités telles que Pierre-André Taguieff, Alain Finkelkraut, Elisabeth Schemla, jusqu' alors compagnons de route du combat que nous avons mené contre l'antisémitisme, ont certes condamné certaines expressions ignominieuses et infamantes, mais sans pour autant considérer ce discours comme une provocation à la haine raciale.

Circonstance aggravante : ils ne se sont pas démarqués du fond au motif que le discours d'Oriana Fallaci fait partie d'un combat « légitime », sous la forme d'un anti-islamisme primaire, qui serait justifié par l'urgence à faire prendre conscience à l'occident du danger que représente pour lui l'islamisme, et de la nécessité de le combattre sans répit.

Cette thèse a d'ailleurs servi d'unique argument au défenseur d'Oriana Fallaci lors de son procès.

Pour appréhender les enjeux de cette situation, il y a lieu de rappeler que les différentes lois réprimant l'expression du racisme sous toutes ses formes ont toujours été votées à l'unanimité des parlementaires ; seule l'extrême droite a constamment qualifié ces lois de liberticides en ce qu'elles limitent, selon elle, la liberté d'expression.

Les Tribunaux appliquent ces lois et n'hésitent pas à sanctionner toute expression visant une personne ou un groupe de personnes en raison de leur nationalité, leur origine ou leur religion. Les juges s'en tiennent à la nature des écrits quelle que soit l'origine ou la confession de la personne visée.

Or, le but avouable des adeptes de l'anti-islamisme primaire est de contourner cette pratique judiciaire en concentrant le débat non pas sur la violence du discours tenu, mais sur l'état supposé des personnes visées.

Si cette thèse devait être suivie, la conséquence serait que la même injure à caractère racial serait punie si elle visait une personne ou un groupe de personnes appartenant au monde dit « civilisé ». En revanche, elle ne relèverait que de l'anti-islamisme primaire, qui serait consi-

titutif d'un combat légitime échappant à la loi, si l'injure visait un musulman appartenant, de par sa religion, à un monde « barbare », « conquérant » et « dangereux ». Tous les appels à la haine, toutes les injures, mêmes les plus abjectes, seraient justifiées et ne constitueraient qu'une simple critique légitime, dès lors qu'elles sont proférées à l'endroit des musulmans, eu égard, selon les auteurs de la thèse, à l'état d'ignorance et de sous-développement de sociétés musulmanes, à la prolifération des groupes terroristes agissant au nom de l'islam, au statut de la femme musulmane, à la violence que font régner les jeunes musulmans dans nos banlieues, etc.

Les musulmans de France qui, de par leur situation, sont plus exposés que les autres groupes sociaux aux actes racistes, et donc devraient raisonnablement avoir également vocation à bénéficier des lois protectrices contre le racisme, seraient dans cette logique une fois de plus exclus pour devenir définitivement des citoyens de seconde zone.

La finalité que je qualifie de diabolique de cette thèse est de parvenir tout simplement à un résultat insensé : l'application raciste des lois anti-racistes.

Antisémitisme et arabophobie sur internet

Les nouvelles alliances

Internet a ouvert un espace nouveau pour les racistes de toutes obédiences, notamment en raison du caractère même du réseau qui permet ce genre de dérives.

Dans une première période la majorité des sites racistes provenait des secteurs de l'extrême droite classique, et les contenus demeuraient assez conformes aux terminologies habituelles de ces mouvances. Mais depuis quelques temps les choses ont évolué : l'extrême droite sur Internet s'est diversifiée, intellectualisée même, en regard des délires antérieurs.

La haine des juifs

Ainsi, l'antisémitisme qui émanait auparavant de groupes bien typés politiquement s'exprime aujourd'hui dans une mouvance qui associe les antisémites d'hier et des groupes issus de l'intégrisme islamique.

C'est ainsi que le site « Radio Islam », mis en ligne par Ahmed Rami (1), reste le plus gros fournisseur sur Internet des écrits antisémites et négationnistes classiques.

On notera aussi que le site des identitaires (nouveau label d'unité radicale) est violemment antisémite. Il est certain que dans leur cas le concept d'antisémitisme est un ersatz



de l'antisémitisme, ce qui les conduit à partager des références communes avec des groupes extrémistes se réclamant de l'islam, tels le Parti des Musulmans de France, lui aussi antisémite sous couvert d'antisionisme.

La haine des arabes

Au sujet de l'arabophobie, émerge également sur Internet un nouveau courant de haine associant un autre secteur de l'extrême droite traditionnelle à des extrémistes se réclamant du judaïsme. Le site « sos

racaille », et son prolongement actuel autour de la nébuleuse de sites « Frema », est l'illustration de cette convergence d'extrémistes, hier opposés, mais unis aujourd'hui dans la haine des arabes.

Nous avons recensés près de 450 000 messages échangés via ces sites racistes qui sont autant d'appels au meurtre et de diffamations qui sont diffusés en toute impunité depuis près de 2 ans. Des éléments sérieux attestent que cette nébuleuse de sites web était animée par des fascistes de toujours et des gens de la mouvance extrémiste juive, notamment la Ligue

de défense juive, une organisation interdite en Israël.

De plus des liens étroits existent entre cette mouvance et les sites Internet fascistes, voire néo-nazis, comme CPIAJ (comité pour une information authentiquement juive) qui propose, ni plus ni moins, de faire partir les « déchets » (les arabes) en fumée noire.

La complaisance des milieux communautaires

Mais ces nouveaux fascismes resteraient assez marginaux s'ils ne bénéficiaient pas du manque de vigilance de secteurs communautaires qui parfois établissent des liens Internet vers les sites extrémistes.

C'est ainsi que le site fasciste Amisraelhai était répertorié, entre autres, sur celui du CRIF de Marseille, et que le portail communautaire Oumma renvoyait sur une information concernant une manifestation appelée par le Parti des Musulmans de France et « la Pierre et l'olivier », deux organisations antisémites.

De la même façon, la référence commune, sur les sites extrémistes dont il est question ici, aux théoriciens d'une extrême droite arabophobe que sont Del Valle ou Millières, n'aide pas à la clarification ni à la paix des esprits, virtuelle ou non.

(1) - <http://www.phdn.org/negation/faurison/rami.html>

Le MRAP organise un colloque !

Courant deuxième semestre 2003, le MRAP organise un colloque s'intitulant : « De l'islamophobie au racisme anti-arabe et anti-musulman ».

Plusieurs thèmes seront abordés autour de deux axes principaux : le passage du racisme anti-arabe au racisme anti-musulman et la médiatisation « de ce qui touche à l'islam ou aux musulmans » comme vecteur d'islamophobie.

Au sein de la première session, seront abordées les problématiques suivantes :

- L'Algérie algérienne c'est à dire l'échec de l'universalité du modèle français et ses conséquences ;
- L'islamophobie et les pays du Golfe ;
- Les attentats du 11 septembre : initiateur ou vecteur d'islamophobie ;
- Islamophobie et retombées du conflit israélo-palestinien ;

Au sein de la deuxième session, les thèmes abordés seront :

- Islamophobie et « littérature de gare », c'est-à-dire les auteurs tel Alexandre Del Valle, Oriana Fallaci, etc ;
- Le poids des images : sont-elles vecteur d'islamophobie ?
- Les conséquences de l'islamophobie et ses retombées en France ;
- Islamophobie et Internet.

Tous ces problématiques seront traitées par des spécialistes tels que Bruno Etienne, Olivier Roy, Vincent Geisser...

Ce dossier s'inscrit donc dans cette démarche. Il est un préliminaire à cette étude et à ce colloque.

Espérant que vous y trouverez les outils pour aborder un tel sujet, le MRAP se tient à votre disposition pour toutes questions, éclaircissement, complément.



L'identité physique détermine-t-elle la religion ?

Les procès « Schmitt » Un enjeu de démocratie

Par Pierre Mairat (*)

A l'heure où le débat est vif sur la laïcité et les dangers du repli communautariste, plus que jamais, la République se doit d'être porteuse des valeurs universalistes qu'elle incarne, au premier rang desquelles figure le droit à la dignité de la personne humaine.

Or, les conflits de mémoire sur la guerre d'Algérie contribuent à empêcher la nécessaire reconnaissance des souffrances occasionnées par les violences colonialistes et hypothèquent les relations fraternelles qui sont à la base des valeurs humanistes qui fondent notre civilisation. Il en est ainsi des déclarations du général Maurice Schmitt, ancien lieutenant parachutiste lors de la bataille d'Alger, et qui occupait, il y a peu, la prestigieuse fonction de chef d'Etat Major des Armées. Il s'ingénie aujourd'hui à minimiser voire à nier la pratique, des exécutions sommaires et des tortures, pourtant prouvées depuis longtemps et désormais reconnues par certains officiers. Plus encore, quand il ne lui est pas possible de

contester les traitements inhumains, il les légitime. Reconnaître l'existence des tortures, c'est reconnaître la souffrance de « l'autre » et être respectueux de sa dignité. Condamner les tortures d'une manière absolue, sans exception possible, c'est se conformer aux règles de droit international ratifiées par la France qui s'imposent à la norme juridique interne ; c'est surtout protéger la personne des violences que suscitent la guerre au nom des principes d'humanité et de dignité partagés d'une civilisation de progrès. Tels sont les enjeux des deux procès évoqués devant la 17^e chambre du Tribunal Correctionnel de Paris les 4 et 11 juillet 2003 initiés par Louissette Ighilahriz et Henri Pouillot contre Maurice Schmitt, qui a accusé Louissette Ighilahriz d'être « une affabula-

trice » et Henri Pouillot, d'avoir « un honneur de menteur ou de criminel ! ». Permettre que notre démocratie regarde avec courage et lucidité ce passé, c'est enfin accorder à ces jeunes issus de l'immigration tant décriés, en quête de repères, en quête d'identité, la possibilité de se construire à partir d'une histoire restituée, sans manichéisme, sans complaisance et sans conflit de mémoire. C'est permettre également dans un contexte particulièrement propice aux dérives de toute nature, de faire définitivement litière des tentatives de légitimation des actes de tortures envers et contre le droit international et la conscience de l'Homme.

(*) - Président délégué du MRAP.

Vidéothèque :

La sélection du MRAP

Le cheval venu de la mer

Mike Newell, 1992, Irlande, couleur, 98 minutes



Mélant légende rom et chronique sociale, Le cheval venu de la mer nous parle du racisme ordinaire contre les gens du voyage, de nos jours, en Irlande. Parce que le héros est un enfant qui y croit, le mythe de Tir na nóg devient réalité. Ce cheval blanc apporte avec lui l'éternelle jeunesse - dont vous apprendrez ainsi ce qu'elle est et sa présence donne aux images une merveilleuse beauté.

Des HLM de Dublin aux grands espaces évocateurs de l'Ouest américain, Tir na nóg nous conduit au pays de la réconciliation. Là où peut se résoudre l'histoire tragique d'une famille rom, en prise au racisme mais aussi à ses propres traditions qu'il ne faut peut-être pas respecter toutes.

Pour une fois, l'injustice n'aura pas le dernier mot. Un beau film que les plus jeunes peuvent apprécier autant que les adultes.

Le gone du chaâba

Christophe Ruggia, 1998, France, couleur, 96 minutes

Le gone, dans le langage de la région de Lyon, c'est le mâme. Quant au chaâba, c'est un bidonville, sans égout, sans eau courante, sans électricité. En marge de la ville, à la frontière d'un grand chantier HLM. Peut-être celui de La Duchère.

Nous sommes dans les années 60. Le petit Omar est le gone du chaâba, il est né en France de parents venus d'Algérie comme Azouz Begag, l'auteur du roman autobiographique sensible et cocasse que le film adapte. Nous voici dans la terre où la boue, derrière les palissades et barbelés, à la suite des enfants qui fouillent la décharge municipale...

Dites-vous que cette histoire est un témoignage de ce qui s'est passé ici, il n'y a pas si longtemps. Et, temps que vous y êtes, lisez « L'intégration » du même Azouz Begag, dans son style vivace. Selon le projet, idées reçues des éditions. Le cavalier bleu l'auteur apporte un éclairage distancié qui peut vous aider si vous souhaitez débattre du film avec des adolescents. Le gone du chaâba fait en effet partie de la programmation « collège au cinéma » 2003-2004 et des milliers de collégiens le verront à l'automne dans toute la France.



Assemblée nationale

Danger de démantèlement de l'asile et des droits des étrangers...

malgré des avancées très limitées sur la « double peine »

Par Bernadette Hetier



extérieures un contrôle cohérent afin de stopper l'immigration clandestine et de s'opposer à ceux qui l'organisent et commettent ainsi des infractions relevant de la criminalité internationale ». Tempere marque un jalon dans la « criminalisation » de l'immigration (article de Christian Poiret, *Différences* d'avril 2003) tandis qu'est affirmé l'objectif commun d'« une Union européenne ouverte et sûre, pleinement attachée au respect des obligations de la Convention de Genève sur les réfugiés et des autres instruments pertinents en matière de droits de l'homme (1) » ainsi que celle d'une « approche commune pour assurer l'intégration dans nos sociétés des ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans l'Union ».

Le projet de loi sur la réforme de l'asile (analyse de la Coordination Française pour le Droit d'Asile affichée sur le site du MRAP (2)) adopté en première lecture le 5 juin par l'Assemblée Nationale, (avec quelques amendements plus favorables, comme l'examen au cas par cas des pays « sûrs » et la présence de droit de l'OFPPRA dans la Commission des Recours des Réfugiés) n'a pas pour objectif d'améliorer l'accueil et la protection des personnes persécutées ou menacées mais de limiter « l'asile... moyen utilisé pour séjourner en France et un vecteur d'immigration irrégulière... situation [qui] a par ailleurs un coût social croissant ».

● On peut se féliciter de quelques avancées, telles la prise en compte des persécutés non étatiques, la suppression du pouvoir discrétionnaire du ministère de l'Intérieur pour l'asile territorial, désormais « protection subsidiaire », et la compétence de l'OFPPRA pour toutes les demandes. Mais la volonté d'accélérer le traitement des demandes risque de servir de prétexte à des procédures « expéditives ».

● Elles ne compensent en rien les assauts contre le droit d'asile : protection subsidiaire dont seraient exclues, sur la base de simples présomptions, « les personnes dont on a des raisons sérieuses de penser qu'elles ont commis des crimes graves de droit commun », notions aussi gravement illusoires et trompeuses que celles de « pays d'origine sûrs » et « d'asile interne » : pourront être rejetés des demandes d'asile émanant de person-

nes « qui auraient accès à une protection sur tout ou partie du territoire de leur pays d'origine ». L'intervention de l'ONU en Bosnie ou au Rwanda en a déjà prouvé l'inanité. Que dire d'une hypothèse de protection par de simples organisations humanitaires ou par des oppositions politiques internes ! Confier à l'OFPPRA le soin d'établir une liste de pays « sûrs » ne saurait malheureusement changer la donne. L'inflation prévisible de la « procédure prioritaire », lorsqu'un demandeur vient d'un pays qualifié de « sûr » ou lorsqu'il fait l'objet d'une rétention (allongée jusqu'à 32 jours comme le prévoit le projet sur l'immigration), risque fort de priver les demandeurs d'un droit à l'entretien, pourtant affirmé au niveau Européen, aussi bien que de garanties de procédures. La présence renforcée du Ministère de l'Intérieur, au détriment du HCR, au sein du Conseil d'administration de l'OFPPRA, impose en outre qu'il lui soit transmis les documents d'état-civil des demandeurs déboutés afin de faciliter leur reconduite.

● Il s'y ajoute les débats en cours sur le projet UE d'« externalisation » du traitement des demandes d'asile hors du territoire de l'Union, visant à empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre la Forteresse de plus en plus retranchée de l'UE et de s'y maintenir illégalement.

Le projet de loi sur l'immigration (analyse affichée sur la page d'accueil du site du MRAP) institutionnalise la suspicion généralisée de fraude - visas, mariages et attestations de paternité de complaisance, détournement de la demande d'asile... - exige une « bonne intégration » sans que soient définies les obligations de la société d'accueil, multiplie la création et l'usage de fichiers informatisés, les contrôles policiers, impose des amendes exorbitantes aux transporteurs, aggrave la répression du « délit de solidarité », étend les cas d'interdiction judiciaire du territoire, allonge la durée de rétention de 12 à 32 jours, affiche enfin de considérables restrictions de droits :

● A l'entrée en France : renforcement des mesures policières, restrictions à la délivrance des visas, création d'un fichier d'empreintes digitales des demandeurs de visas ; renoncement automatique au délai de 24 heures avant renvoi forcé en cas de non signature du procès-verbal

de refus d'entrée ; transformation en zone d'attente de tout endroit où se trouve l'étranger interdit d'entrer, restrictions à la délivrance d'attestations d'accueil et accroissement du pouvoir discrétionnaire du maire...

● Au séjour : allongement à 5 ans (UE) du délai exigible et nécessité d'une « bonne intégration » pour passer de la carte temporaire à la carte de résidence ; restriction d'accès à la carte de résident de 10 ans pour les parents d'enfants français (retour à la double exigence d'exercer l'autorité parentale et de subvenir aux besoins de l'enfant) ou les conjoints de français (après deux ans de mariage au lieu d'un) ; précarisation généralisée des bénéficiaires du regroupement familial avec délivrance dans tous les cas de cartes temporaires et droit à la carte de 10 ans en fonction de la « bonne intégration »...

La réforme de la « double peine » : malgré l'intention ministérielle annoncée d'en finir avec le bannissement - ce dont le MRAP se félicite - il reste à déplorer que, malgré quelques avancées en matière d'application des peines, d'assignation à résidence, d'ITF conditionnelles, de recours contre ITF et expulsions, le texte du projet reste, en matière de protection contre l'éloignement, très en deçà des intentions annoncées, en particulier pour la catégorie qualifiée par le ministre de « cœur de cible », à savoir les étrangers arrivés très jeunes en France (dans le projet, avant 13 ans) qui, à la différence des mineurs, ne bénéficient pas d'une protection absolue. Non moins inquiétantes sont l'absence de protection absolue pour les malades, pourtant couverts par l'article 3 CEDH, ou l'exigence de 20 ans de séjour « régulier » qui rend irréaliste tout espoir pour les célibataires.

La mise en œuvre de ces politiques, qui réduisent gravement les droits des réfugiés et des immigrés, n'est guère en résonance avec le Nouvel Ordre Mondial que la France, à juste titre, appelle de ses vœux aux tribunes Onusiennes.

(1) - *Essentiellement la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales - CEDH.*(2) - *Page d'accueil - Terrains d'action - Asile-Immigration.*

Affaire Rosenberg : 50 ans déjà...

Justice pour Ethel et Julius Rosenberg !

Les 6 et 9 août 1945, alors que la guerre est presque terminée, les Etats-Unis lancent sur Hiroshima et Nagasaki 2 bombes atomiques, juste pour tester cette arme nouvelle. Le résultat : 200 000 morts. Le gouvernement US est certain d'avoir la maîtrise du monde pour les 20 ans à venir.

Or, en 1949, l'Union Soviétique fait exploser sa première bombe atomique expérimentale. Panique et fureur aux Etats-Unis, il faut trouver et punir les traîtres qui ont livré le secret aux russes et il faut que ces espions soient américains. Cela permettra de terroriser les opposants, de faire de l'ancienne alliée soviétique l'ennemie n° 1 et de faire accepter la guerre de Corée.

Depuis un certain temps, le FBI a constitué une liste de 100 « suspects » possibles : des progressistes, des communistes, des juifs, des partisans de la paix... Il arrête David Greenglass, qui a volé pour le rendre du petit matériel de l'armée et qui a travaillé comme petit mécanicien dans un petit atelier d'usinage à Los Alamos (Nouveau Mexique), centre de réalisation de la bombe atomique américaine. On arrive à le terroriser et à lui faire avouer ce qu'on veut.

Lui et sa femme sont « des espions au service de l'URSS, et surtout ils ont travaillé dans un réseau d'espionnage dirigé par Julius Rosenberg » marié à Ethel, sœur de David. On a trouvé dans la liste de « suspects » l'espion idéal : Julius est un ingénieur électrique, un scientifique ; de plus, il est juif et communiste.

Le FBI demande à Julius de donner une centaine de noms de collègues, de connaissances, de camarades qui auraient été ses « complices ». A ce moment là, il aura droit à l'indulgence des tribunaux. Julius refuse ce chantage : il est innocent, il ne sait rien.

Pour le faire céder, on arrête sa femme Ethel. Il continue à refuser d'inventer des « complices ». La presse se déchaîne et le procès va se dérouler (du 6 mars au 5 avril 1951) dans un climat d'hystérie entretenu par les juges et par le gouvernement.

La condamnation a été arrêtée un mois avant l'ouverture du procès : la mort pour Julius ; 30 ans de prison pour Ethel.

Procès truqué de A à Z : témoins télé-guidés par le FBI. Aucune preuve. Une loi spécialement choisie pour pouvoir appliquer la peine de mort. Il se terminera par deux condamnations à mort. Admirables de courage et de dignité jusqu'à la fin, Julien et Ethel Rosenberg subiront le supplice de la chaise électrique le 19 juin 1953, malgré une protestation mondiale d'une ampleur rarement égalée.

Depuis cette date, des faits nouveaux sont apparus avec le versement dans le domaine public de documents classés « secrets » (USA, 1975), avec l'ouverture des archives russes (années 1990). C'est ainsi qu'on a appris que la sentence de mort avait été arrêtée un mois avant l'ouverture du procès, que je juge qui dirigeait les débats a assuré son avancement en acceptant de prononcer une puis deux condamnations à mort, que des « témoins » à charge avaient été réunis dans la même prison pour mettre au point leur faux témoignage, etc, etc. Jusqu'aux aveux de David Greenglass, l'unique accusateur : sur une chaîne de télé américaine, CBS, il a reconnu avoir été poussé par le FBI à faire au procès un faux témoignage le 5 décembre 2001. En échange, il avait obtenu l'indulgence pour lui et sa femme. Plus que jamais donc, en ce 50^e anniversaire, les comités de défense demandent la réouverture de ce procès en sorcellerie.

En liaison avec le comité américain, notre association a lancé une requête internationale au Président des Etats-Unis et aux membres du Congrès américain pour obtenir enfin le réexamen de l'Affaire Rosenberg.

Le texte de cette requête se trouve sur notre site internet www.association-rosenberg.org, les signatures de soutien peuvent nous être envoyées soit

au 43, boulevard Magenta, 75010 Paris, soit sur notre e-mail contact@association-rosenberg.org

Nous avons reçu des signatures de tous les coins de France (individuelles ou collectives), de Belgique, d'Allemagne et ça continue. D'autre part, une manifestation a été prévue à Paris le jeudi 19 juin 2003, à 19 heures, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud dans le XI^e (salle Lacazette) avec la participation d'artistes comme Pierre Santini, Armand Gatu, Clémence Massart, Maya Borker, Maurice Boyer, qui doivent dire des extraits de pièces de théâtre et textes et lire des lettres échangées par Ethel et Julius dans le couloir de la mort.

Cette commémoration a le soutien du MRAP, du COSIMAPP (Comité pour la libération de Mumia Abu Jamal) et de l'Institut d'histoire du mouvement social (Maison des Métallos).

Avec le temps, les passions s'étant calmées, de plus en plus nombreux sont les américains qui ont compris que les « preuves » fournies au procès étaient ridicules, qu'on ne transmet pas la recette de la bombe A sur 12 pages de cahier d'écolier, comme l'aurait fait Greenglass, que ses croquis sont infantiles et sans valeur, que d'ailleurs, il n'existait pas de « secret atomique », puisque plusieurs pays, dont l'URSS, étaient arrivés à développer des recherches dans le même sens et, pendant toute une période (dans les années 30) échangeaient des informations sur leurs avancées respectives. Que, d'autre part, de vrais savants, comme Klaus Fuchs, qui avait travaillé, à Los Alamos, à la fabrication de la bombe A américaine, avaient transmis à l'Union Soviétique des informations de haut niveau, pour lui permettre d'accélérer la réalisation technique de sa bombe nucléaire. Cela pour éviter qu'une arme aussi destructrice ne reste dans les mains d'un seul pays, cela pour préserver la paix mondiale.

Depuis 1953, pour répondre à la réprobation grandissante soulevée par l'exécution des Rosenberg, le gouvernement américain essaie de se justifier. Après avoir soutenu, pendant des années, qu'il avait en toute justice, en toute bonne conscience, puni des « traîtres à leur patrie », il essaie

d'accréditer, depuis 1983, une nouvelle version des faits, soi-disant plus « crédible » : Ethel, si elle avait accepté de donner des noms, aurait pu avoir la vie sauve ; c'est son « entêtement » qui l'a conduite sur la chaise électrique. Quant à Julius, s'il n'a pas pu livrer de secret atomique, il a quand même transmis aux russes des informations scientifiques (aux russes qui à l'époque étaient des alliés !) et donc il a mérité son châtement. C'est cette « vérité » que le FBI essaie de faire passer périodiquement à travers des livres, des émissions de télévision... plus ou moins télécommandées par ses agents. Et malheureusement, beaucoup de braves gens s'y laissent prendre. Alors que les services secrets n'apportent aucune preuve sérieuse.

Cette « Affaire Rosenberg » qui, en son temps, a bouleversé l'opinion mondiale, reste d'une brûlante actualité. En effet, comme le souligne Robert Meeropol, un des fils de Ethel et Julius Rosenberg, le climat de terreur entretenu depuis surtout les attentats du 11 septembre 2001 permet de restreindre, jour après jour, les libertés civiles. Tous ceux qui marquent leur désaccord avec la politique gouvernementale sont considérés comme des « traîtres ». Des artistes qui ont exprimé publiquement leur opposition à l'agression contre l'Irak ont vu leurs contrats résiliés par les firmes cinématographiques qui les avaient engagés. La « chasse aux sorcières » est relancée. 733 « suspects » sont emprisonnés pour « terrorisme ». Quant à Mumia Abu Jamal, le journaliste afro-américain condamné à mort, lui aussi, pour ses opinions politiques, après un procès truqué. Il attend, depuis plus de 20 ans, une exécution que la protestation internationale fait reculer par moment, mais qui reste toujours menaçante.

Les progressistes américains, qui luttent si courageusement aujourd'hui contre ce nouveau maccarthysme, sont inspirés par l'exemple d'Ethel et Julius Rosenberg, qui ont montré à leurs compatriotes et au monde que, quel qu'en soit le prix, il faut s'opposer à la raison d'Etat : c'est la seule voie possible pour qui veut préserver la dignité humaine.



Portraits par Picasso.

Irak :

Les désordres de l'ordre américain

Par Renée Le Mignot
(Secrétaire générale adjointe)

Si personne ne peut regretter la chute d'un régime dictatorial, la guerre d'agression menée contre l'Irak, en violation de la Charte des Nations Unies, n'en demeure pas moins illégale. Qui plus est, les justifications les plus couramment avancées par le gouvernement des Etats-Unis n'ont reçu aucune confirmation... aucune trace d'armes de destruction massive pas plus que de preuve tangible de lien entre le régime bassiste et les organisations terroristes.

Derrière ces accusations restent les véritables enjeux : le stationnement des forces armées américaines et le contrôle de cette région stratégique, la mise sous tutelle de l'Irak et l'exploitation de ses richesses pétrolières.

Ainsi, même s'ils sont satisfaits d'être débarrassés de ce régime, une large majorité d'Irakiens refusent de considérer les soldats US comme des libérateurs. Si le but de l'intervention avait réellement été le rétablissement de la démocratie, la résolution 668 de l'ONU relative aux droits de l'homme en Irak représentait l'élément de référence.

N'aurait-il pas en effet été plus « productif » pour faire évoluer le régime irakien de mener des inspections sur la situation des droits de l'homme plutôt que sur la recherche d'hypothétiques armes de destruction massive ? L'ensemble du peuple irakien y aurait trouvé son compte et nombre de pro-

blèmes relatifs à l'unité de l'Irak et à la stabilité de la région auraient été épargnés.

Les Etats-Unis ont délibérément préféré la voie de la force. Si leur victoire militaire était inscrite dans la disproportion du rapport des forces, leur gestion de l'après-guerre pose, comme prévu, de graves problèmes.

En effet, le bilan est très lourd

● **Au niveau international :**

- C'est toute l'architecture bâtie autour du rôle des Nations Unies que les Etats-Unis ont voulu mettre en pièces. C'est la faillite du système de sécurité collective bâti après la seconde guerre mondiale. En s'affranchissant des contraintes de ce système, les Etats-Unis ont substitué de façon brutale à la force du droit, le règne de la force, de la menace, de la contrainte. Ils ont ainsi fait entrer le monde dans un état de guerre permanent dont la Syrie et l'Iran pourraient être les prochaines cibles.

- Alors que la Russie prend prétexte de la lutte contre le terrorisme pour mener son agression contre le peuple tchétchène, dans un monde privé de toute instance de règlement pacifique des conflits, ce sont nombre de conflits (politiques, ethniques, frontaliers ...) qui risquent de trouver une « solution », toute provisoire, dans l'usage de la force, tant la force ne peut garantir de paix durable.

- En s'attaquant d'un côté à un pays totalement désarmé - l'Irak - tout en reculant devant le défi que lui lance ouvertement la Corée détentrice de l'arme atomique, les Etats-Unis affaiblissent encore toute référence au droit international et confortent l'idée que seule la puissance militaire est à même de garantir les Etats, leur indépendance comme leur sécurité. Et même si la proximité de la Chine ne peut être ignorée pour comprendre la « prudence » des Etats-Unis, il n'en demeure pas moins vrai que l'on risque à terme de voir relancer une course aux arme-

ments dans laquelle nombre de pays vont engouffrer des sommes colossales au détriment de leur développement social, économique, humain.

● **Au niveau régional :**

- L'instabilité des pays arabes et musulmans se trouve accentuée et le développement de l'intégrisme que les Etats-Unis se disent vouloir combattre est des plus inquiétants. Les attentats en Arabie Saoudite voire au Maroc attestent d'une menace que la politique des Etats-Unis ne fait que renforcer.

- La situation en Palestine ne trouve toujours pas, malgré les promesses, de solution acceptable. L'essentiel des concessions a été arraché à l'Autorité palestinienne qui dans la situation actuelle ne peut résister aux pressions auxquelles elle est soumise et ce n'est pas l'acceptation sous conditions (refus du principe du droit au retour des réfugiés) de la « feuille de route » par le gouvernement israélien qui va ouvrir des perspectives de règlement juste et définitif.

● **Au niveau de l'Irak :**

- La gestion catastrophique de la vie quotidienne - impréparation totale, voire mépris, à répondre aux besoins élémentaires et à assurer l'ordre et la sécurité des citoyens irakiens -, n'a fait que confirmer les craintes de tous ceux qui mettaient en garde contre les risques d'une désorganisation totale du pays

Face au désintérêt manifesté pour ces questions, la prise en charge du quotidien laissée aux mains des partis religieux a contribué à la valorisation de leur « image » et au développement de leur influence et de leur contrôle sur la vie quotidienne de la société irakienne.

- La question des instances politiques et plus généralement du pouvoir est un domaine - clé dans lequel l'administration américaine décide de tout. Pour l'heure, l'ONU reste marginalisée. Les concessions américaines sur le rôle qui lui a été accordé restent

limitées et servent avant tout les intérêts des Etats-Unis (en permettant le redémarrage de la commercialisation du pétrole). Elles ne doivent en aucun cas faire illusion ou légitimer a posteriori l'intervention.

L'évacuation des puissances occupantes est un préalable si l'on veut rester dans le domaine du droit. Le rétablissement de l'ordre, tout comme l'organisation d'un gouvernement représentatif, doivent se faire par et pour le seul peuple irakien. On en est loin.

C'est également au peuple irakien de décider le cadre dans lequel devra se dérouler le procès du régime déchu. Si le peuple irakien doit recouvrer au plus vite le plein exercice de ses droits, le droit à la justice ne peut lui être confisqué par des occupants soucieux de passer sous silence leurs responsabilités. Ce procès devra être l'occasion de juger les dignitaires du régime et de mettre à jour les complicités et les soutiens dont le régime de Saddam Hussein a bénéficié de la part des Etats-Unis.

Vaste chantier également celui qui doit être mis en route au niveau international :

- Pour les Etats, celui de conforter des institutions internationales capables de s'opposer au primat de la force sur le droit et de garantir et l'égalité et la sécurité de tous par des mécanismes respectueux des prises de position de chacun.

- Pour les gouvernements, celui de définir des politiques communes visant, dans un cadre national, mais surtout régional, à se dégager de la tutelle des Etats-Unis et de créer une alternative crédible à l'unilatéralisme.

- Pour les citoyens opposés à la guerre, celui de continuer à développer de larges mouvements d'opinion capables de s'opposer durablement et dans tous les domaines à la domination impériale des Etats-Unis au niveau militaire mais également économique et culturel tant la domination de l'un de ces domaines renforce la domination de l'autre.

Kurdes de Turquie

Par Emmanuelle Le Chevallier

Emmanuelle Le Chevallier, présidente de la fédération du MRAP de Paris, membre du Bureau National s'est rendu au Kurdistan de Turquie du 18 au 22 mars 2003 à l'occasion du Newroz, Nouvel an kurde, symbole depuis des siècles de la résistance du peuple kurde à l'oppression. Un rapport détaillé peut vous être fourni sur demande.

« La femme est la liberté secrète du jardin »

Tel était le principal slogan des Kurdes de Turquie à l'occasion du Newroz, le Jour de l'An kurde. Une fête identitaire qui rassemblait plus de 500 000 personnes, le 21 mars 2003 à Diyarbakir, principale ville kurde de Turquie. Une fête pour la paix, au lendemain de l'entrée en guerre de la coalition contre l'Irak.

Car cette guerre, les Kurdes de Turquie n'en voulaient pas. Non pas qu'ils soutiennent la dictature de Saddam,



mais parce qu'ils connaissent les conséquences de la guerre de 91 sur les Kurdes d'Irak, et la trahison des Américains, qui ne les avaient alors pas défendus.

Tous les élus, les responsables politiques et les acteurs de la société civile rencontrés dans le cadre de la délégation à laquelle j'ai participé nous ont tenu le même langage : ils ne voulaient pas d'une occupation militaire américaine en Irak, ils ne voulaient pas d'une intervention des Turcs en Irak.

Les Kurdes de Turquie veulent disposer de droits politiques et d'une reconnaissance culturelle au sein d'une Turquie démocratique.

Or, si, sous la pression de l'Europe, quelques pas ont été faits, les Kurdes vivent toujours sous l'oppression turque :

- une oppression économique, qui interdit tout développement ;
- une oppression politique, avec 5000 prisonniers politiques kurdes, victimes de tortures ;
- une oppression culturelle: depuis seulement deux ans, l'usage de la langue kurde est toléré et n'est plus passible de prison, alors qu'elle est la langue natale des 17 millions de kurdes vivant en Turquie. La langue kurde ne peut être enseignée avant l'âge de 18 ans. Les médias kurdes sont systématiquement interdits ;
- une oppression militaire: bien que l'état de siège ait été levé, les militaires sont omniprésents et contrôlent tout. Les exactions des paramilitaires continuent. En Turquie, les militaires gouvernent en creux.

Les réfugiés des 4 000 villages détruits par l'armée, et ceux qui ont été expul-

sés pendant la guerre, ne peuvent pas revenir dans leurs villages, car ils se heurteraient aux protecteurs des villages, collaborateurs de l'armée qui ont spolié leurs biens.

Alors que la résistance kurde a fait unilatéralement le choix de la paix après l'arrestation d'Abdullah Öcalan, leur leader charismatique, alors que l'ensemble des forces politiques kurdes de Turquie ont renoncé à leurs velléités d'indépendance qui ne pourraient les conduire qu'à l'isolement, l'Etat turc continue d'interdire successivement tous les partis démocratiques Kurdes, en les accusant de séparatisme et de terrorisme. Elle disqualifie, en Turquie et sur la scène internationale, leurs revendications de démocratie.

Leyla Zana, et 4 députés Kurdes élus démocratiquement en 1995, ont été condamnés à mort pour avoir prononcé des mots kurdes au parlement Turc. Le Parlement européen a décerné, le 9 novembre 1995 le prix Sakharov pour « la liberté » à Leyla Zana, mais elle est toujours emprisonnée.

Nous demandons :

- la libération inconditionnelle des députés Leyla Zana, Hatip Dicle, Orhan Dogan et Selim Sadak ;
- la libération de tous les prisonniers politiques kurdes et turcs ;
- la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde.

Emmanuelle Le Chevallier, membre du Bureau National s'est rendue au Kurdistan de Turquie du 18 au 22 mars 2003 à l'occasion du Newroz, Nouvel an kurde, symbole depuis des siècles de la résistance du peuple kurde à l'oppression. Un rapport détaillé peut vous être fourni sur demande.

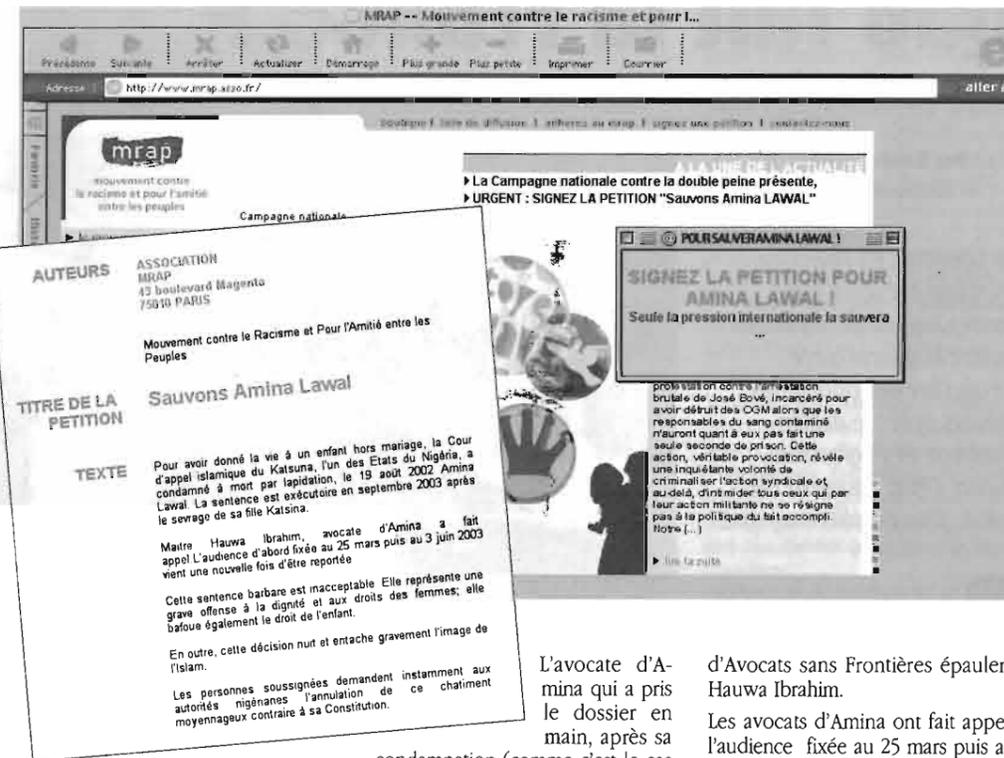
Amlina Lawal : Urgence !

Par Renée Le Mignot

Mars 2002: la mobilisation internationale permettait de sauver Safya Hussein, condamnée à mort par lapidation pour avoir eu un enfant hors mariage. Dans le même temps, dans un Etat voisin du Nord du Nigéria, le Katsina, une autre jeune femme Amlina Lawal était condamnée à son tour pour le même motif. Son exécution était fixée en septembre 2003, après le sevrage de sa fille Wassila.

Le Nigéria qui a obtenu son indépendance en 1960 est une fédération de 36 Etats, l'article 11 de sa Constitution en fait un pays laïc mais les 12 Etats du Nord à majorité musulmane ont introduit en 1999 la charia s'appuyant sur les articles 4 (« chaque Etat a le droit de mettre en oeuvre ses propres lois ») et 277 qui permet à chaque Etat d'adopter sa propre cour de justice. Selon la charia, une femme commet un adultère si elle a des relations sexuelles sans être mariée (ou sans être remariée après un divorce). La grossesse étant la seule preuve reconnue (autre preuve possible : avoir 4 témoins masculins !) il est évident que seules les femmes sont condamnées.

C'est un vigile de la « hisba » (analogue aux ligues de « la vertu et de la répression du vice » qui avaient été créées en Afghanistan par les talibans) qui a arrêté Amlina. Pauvre, sans avocat, Amlina, comme l'avait fait Safya, a reconnu être tombée enceinte à la suite d'un viol. Mais la encore, la seule preuve possible du viol est le témoignage de « quatre personnes de sexe masculin, de bonne réputation », autant dire que l'acte doit être commis en public ! Ce cauchemar, 14 femmes le vivent actuellement au Nigé-



ria, 14 femmes condamnées à mort par lapidation pour avoir été violées ! Pourquoi cette situation dans les Etats du Nord ? Parce qu'au Nigéria comme ailleurs, les islamistes frappent des populations vulnérables parce que démunies et analphabètes. L'espérance de vie est, en moyenne de 74 ans au Nigéria elle est de 36 ans dans les Etats du Nord. 86 % des Nigériens savent lire et écrire, ce taux est de 2,6 % dans les Etats du Nord ! Les populations n'ont pas accès à l'eau, pas d'électricité, pas d'information ; pourtant le Nigéria est le sixième producteur de pétrole, mais le pétrole se trouve dans les Etats du Sud. Plutôt que de procéder à une répartition des richesses entre tous ses Etats, le gouvernement préfère laisser les milices islamistes faire leur loi au nord : la lapidation pour les femmes accusées d'adultère, l'amputation des deux bras pour un vol, le fouet pour une consommation d'alcool. Des émeutes violentes entre chrétiens et musulmans ont entraîné la mort de 2 000 personnes.

L'avocate d'Amlina qui a pris le dossier en main, après sa condamnation (comme c'est le cas à chaque fois), Maître Hauwa Ibrahim est pauvre, femme et musulmane. Défendre bénévolement des femmes accusées d'avoir violé la loi islamique est une trahison ; sa vie est en danger. Il lui est interdit en tant que femme de plaider devant une cour islamique, elle doit être assistée par un avocat masculin !

Compte tenu des disparités sociales entre le nord et le sud, les avocats musulmans sont rares ; les avocats chrétiens ne veulent pas intervenir dans des procès liés à la charia. Maître Hawa Ibrahim est venue en France sur l'invitation de Femmes Solidaires pour expliquer la situation mais surtout pour appeler à la solidarité internationale. Rome et Paris ont nommé Amlina Lawal citoyenne d'honneur de leur ville, d'autres municipalités peuvent et doivent suivre leur exemple. Le Conseil Général de la Seine Saint Denis a officiellement apporté son soutien et saisi le gouvernement français « le Nigéria doit respecter les conventions internationales qu'il a signées ». Deux avocats étrangers, membres d'Amnesty International et

d'Avocats sans Frontières épaulent Hauwa Ibrahim.

Les avocats d'Amlina ont fait appel, l'audience fixée au 25 mars puis au 3 juin 2003 a de nouveau été repoussée au 27 août. En cas de confirmation de la sentence, il restera deux recours possibles devant la Cour fédérale et la Cour Suprême du Nigéria. Le 3 juin, Sophie Mercier pour Femmes Solidaires et Mouloud Aounit pour le MRAP ont été reçus à l'ambassade du Nigéria. Ils ont remis les milliers de pétitions que vous nous avez fait parvenir. Le représentant de l'ambassade a déclaré que son gouvernement ne pouvait pas intervenir tant que l'appel n'était pas arrivé au niveau de l'Etat fédéral mais est resté très flou sur ce qui se passera dans ce cas. Des informations contradictoires circulent notamment sur le bien fondé des campagnes de solidarité. Maître Hawa Ibrahim a été formelle: elle a besoin de la solidarité internationale pour sauver Amlina et les autres femmes. Son appel doit être entendu. Continuez à signer et à faire signer la pétition disponible au siège du MRAP et sur son site internet. Le MRAP appellera à un rassemblement devant l'ambassade du Nigéria le jour de l'audience.



BULLETIN D'ABONNEMENT PROMOTIONNEL DE « DIFFÉRENCES »

- International • Dossier • Education
- Juridique • Immigration • Histoire...

Renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :
Différences, 43 bd de Magenta, 75010 PARIS

4 numéros pour 12 € seulement !

Oui, je profite de l'offre de la revue Différences. Je recevrai les quatre numéros à l'adresse suivante :

NOM : PRÉNOM : PROFESSION :

ADRESSE :

Ci-joint mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de Différences.

Israël-Palestine :

Que fait l'Europe ? Que fait la France ?

Par Renée Le Mignot
et Elisabeth Benarrosh

La situation en Palestine, bien que présente dans toutes les manifestations contre la guerre a été « éclipsée » des principaux médias après le déclenchement de l'agression contre l'Irak. Pourtant elle est de plus en plus tragique.



Depuis le début de la seconde Intifada plus de 12 000 maisons palestiniennes ont été démolies par les bulldozers, plus de 40 000 immeubles détruits ou gravement endommagés par des attaques israéliennes, plus de 720 000 arbres arrachés, 40 000 acres de terre confisqués ; 45 % des enfants souffrent de malnutrition chronique, 32 % de malnutrition aiguë. On compte 216 attaques contre des ambulances, 65 décès aux check-point (dont 14 enfants et 9 nouveaux-nés) parce que les ambulances ont été bloquées. La construction du mur de la honte se poursuit : d'une hauteur de 8 mètres, il sera fortifié par des murs de béton, renforcé par des tours tous les 300 mètres, des tranchées profondes de 4 mètres, des fils barbelés. Il enferme les Palestiniens dans une prison à ciel ouvert. Il permet à Israël d'annexer 7 % de terres supplémentaires ; 290 000 Palestiniens sont menacés de « transfert volontaire ». La dernière attaque israélienne et les conséquences qu'elle entraîne bloque une fois de plus le dialogue qui commençait à s'engager.

Seule la pression internationale peut imposer une paix juste et durable. Comme l'a déclaré Leila Shahid « ou bien il y a une solution militaire et la guerre continue, ou bien il faut recourir aux moyens légaux du droit inter-

national, avec l'application des résolutions de l'ONU et les pressions économiques – à travers le gel de l'accord d'association – montrant ainsi que les critères sont les mêmes pour tous ». Le rôle de l'Europe est déterminant, rappelons que l'accord d'association a été suspendu à deux reprises : en 1986 parce qu'Israël refusait d'exporter les produits palestiniens, en 1989 à la suite de la fermeture des universités palestiniennes. A chaque fois le gouvernement israélien a reculé. C'est la raison de l'appel de la Plate-forme des ONG pour la Palestine*.

Une délégation va se rendre en Palestine du 16 au 19 juin organisée par l'AJPP pour le MRAP : y participera J.-C. Dulieu, secrétaire général adjoint (p. 19-20)..

Depuis plus de deux ans, la guerre coloniale conduite par l'Etat d'Israël, puissance surarmée, contre le peuple palestinien connaît une nouvelle escalade.

Le gouvernement d'Ariel Sharon, soutenu inconditionnellement par l'administration Bush, se moque ouvertement de toutes les résolutions de l'ONU et des principes du droit international.

L'Autorité Palestinienne, encerclée, quasiment paralysée, est contrainte de négocier dans un cadre totalement

défavorable, celui de la « feuille de route », cadrée par l'administration Bush. Mais l'Europe est membre du « quartet » (Etats-Unis, Union Européenne, ONU, Russie). Elle doit réaffirmer clairement qu'il ne peut y avoir de règlement véritable du conflit israëlo-palestinien que sur la base du droit et de la justice, en particulier des résolutions de l'ONU.

L'Europe a les moyens d'agir immédiatement

Elle doit appliquer le vote de son parlement appelant à suspendre l'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël tant qu'une « clause essentielle », le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques (article 2), ne serait pas appliquée par l'Etat d'Israël. Ce vote (10 avril 2002), largement majoritaire, est un premier pas, courageux, capital. C'est le rappel d'un principe élémentaire : il ne peut y avoir de privilège pour qui viole ouvertement et délibérément les droits de l'Homme et les conventions internationales.

Un an après, le vote de nos élus reste lettre morte. Cette résolution n'est appliquée, ni par le Conseil des ministres, ni par la Commission européenne. Nous sommes indignés par l'hypocrisie et la complicité des Etats européens.

Nous appelons à une large mobilisation pour imposer que le parlement français se prononce, pour qu'il affirme que cet accord doit être suspendu aussi longtemps que persisteront les exactions liées à la colonisation: bouclages, couvre-feu, démolitions de maisons, destructions de plantations, fermetures d'écoles et d'universités ainsi que les exécutions sommaires, les emprisonnements arbitraires, les blessures et les mutilations qui déciment un peuple dont la seule aspiration est la paix et la reconnaissance de ses droits nationaux.

Membres : AITEC, Association des Palestiniens de France, Association France Palestine Solidarité, Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD, Cedetim, CEMEA, CICUP, Cimade, Collectif des citoyens juifs et arabes, CVPR, Enfants du Monde - Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Forum des Citoyens de la Méditerranée, GREF, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, Palestine 33, Pays de la Loire - Gaza - Jérusalem, Quartiers sans Frontières, Terre des Hommes-France, Union Juive Française pour la Paix, Vétérinaires sans Frontières.

Mardi 17 juin 2003, à Ramallah : une exclusivité « Différences » : Rencontre avec Yasser Arafat

Par Jean-Claude Dulieu
(Secrétaire général adjoint)

Nous venons de vivre 4 jours d'intense émotion ; colère, honte, révolte, tendresse, encouragement, écoeurément, peur, souffrance, chaleur humaine, humiliation, humilité, résistance, dignité, espoir....

Un ressenti très contrasté que nous avons vécu tout au long de ce séjour, des visites et des rencontres.

Visite des camps de réfugiés de Kalandia ou encore de Deishe. Débats avec les responsables palestiniens Ilhan Halévi Conseiller de l'autorité Palestinienne pour les négociations de Paix, Mobamed al Horeni Député ou encore Hani al Hassen ancien ministre de l'intérieur de l'autorité Palestinienne. Discussions avec les pacifistes Israéliens Michel Warsbaski écrivain journaliste, Ram Rabat créateur et animateur de l'association Yes Gvoul, le responsable de l'association Taayush. Rencontre avec le consul au consulat de France.

Echange à la Knéset avec les députés Israéliens de Gauche. Et ces deux heures d'émotion forte lors de l'entretien avec le Président Arafat dans la MOUQATA'A à Ramallah. Nous publions aujourd'hui en exclusivité le contenu de cet entretien (propos recueillis en traduction simultanée ce qui explique certaines imperfections rédactionnelles toutes nos excuses).

Le 22 juin, va se tenir une réunion du Quartet très importante. A la lecture de ce document vous pouvez mesurer avec quel état d'esprit le président Arafat aborde cette délicate rencontre. Cette journée du 22 sera déterminante pour l'enclenchement du processus de paix avec la « feuille de route ».

Ne pouvant, pour des raisons de calendrier, attendre les résultats de cette réunion, nous portons à votre connaissance ce document sachant que nous reviendrons plus amplement sur les travaux de cette délégation dans le prochain numéro.



La délégation par la voix de Fernand TUIL (président de l'association AJFP), a exprimé en introduction de cet entretien son émotion d'être aux côtés du Président et sa colère contre les conditions qu'il connaît depuis plus d'un an et demi.

Yasser Arafat : « Ce ne sont pas les conditions dans lesquelles je vis qui comptent mais celles de mon peuple.

Nous vivons dans des conditions dramatiques. Avec la construction du mur qui est illégal puisque en dehors des conventions internationales et de surcroît sur les terres de Palestine.

Le mur qui est comparable à celui de Berlin, a pour but d'encercler Jérusalem et Bethléhem et la route entre ces deux villes est totalement boudée.

Pour la première fois depuis 50 ans, rentrer à Jérusalem est totalement impossible.

A Hébron, la mosquée a été complètement fermée et transformée en temple. La mosquée d'Abraham a une dimension particulièrement sainte et importante pour nous. Juste avant votre arrivée il y a eu encore un ratisage complet autour de la Vieille ville d'Hébron.

Elle est considérée maintenant comme une ville assiégée. Depuis l'année dernière, Hébron a connu plus de 220 jours de couvre feu total. Dans un village proche de Ramallah, il y a l'église la plus vieille de l'histoire qui a été tout d'abord installée par Sainte Barbara dans une cave et ensuite l'église fut construite sur cet emplacement. Les soldats Israéliens sont

récemment arrivés et ont complètement démoli l'église.

La question est de savoir Pourquoi ces crimes. Ils sont là, on peut les voir, ils sont à la vue de tout le monde.

Ils ne respectent même pas leur propre histoire. Si vous avez le temps d'aller voir la vieille ville de Naplouse vous verrez la destruction totale de celle-ci. Sachant que le prophète Joseph et toute sa famille habitaient dans la ville de Naplouse avant leur départ pour l'Egypte.

La question est de savoir Pourquoi ? Ils ne respectent même pas leur propre histoire.

Vous vous souvenez du tollé autour de la destruction des Bouddhas en Afghanistan, le monde entier s'était élevé contre cette atteinte à la culture. Sachez que les « bains de Salomon » qui se situent près de Bethléhem ne sont pas épargnés. Les colons qui habitent dans ce secteur y jettent leurs poubelles. Un autre exemple : voici la photo de la statue de la sainte vierge de l'église de Bethléhem qui a reçu 13 obus de mortier pendant le siège de la ville l'année dernière. Il n'y a pas une seule voix qui s'est élevée contre ce désastre !

Cette photo de la mosquée d'Abraham à Hébron qui représente les gens qui prient à l'extérieur parce que l'armée leur interdit l'entrée.

A cause du siège 64 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté à Gaza et 45 % en Cisjordanie.

Le mur qui encercle tout le nord de la Cisjordanie du côté de Naplouse et sa région a pratiquement avalé 38 000 hectares des terres les plus fertiles de la Palestine.

Les plus grandes nappes phréatiques se situent dans les environs de Bethléhem, le deuxième site est dans la région de Naplouse. Les Israéliens transfèrent de manière souterraine les eaux vers leurs régions en dehors de la Cisjordanie.

Il n'y a pas eu d'attitude identique même dans les « cantons » au temps des Bantoustan en Afrique-du-Sud.

Par ce siège qui continue, ils empêchent les femmes d'arriver aux hôpitaux pour donner naissance aux enfants. De nombreuses femmes ont du accoucher sur le lieu même des contrôles. Où est ce que vous pouvez trouver un exemple similaire ?

Dans un barrage, qui se situe tout près d'ici, 2 femmes qui étaient en train d'accoucher sont décédées ainsi que 3 nouveaux nés.

Jenine s'appelle maintenant « Jenine-grad ».

Lors d'une réunion à Paris, au temps de Rabin, un accord économique, stipulait que les ressources fiscales nous étaient dues à hauteur de 97 % puisque les Israéliens prenaient 3 %. Maintenant ces sommes sont gelées. A ce jour ce sont plus de 3 milliards de dollars qui nous sont dus. Monsieur le Consul Général de France peut en témoigner !

Toutes les marchandises et produits divers qui arrivent par les ports israéliens et par les aéroports sont aujourd'hui bloqués. Evidemment les taxes de port et de dépôt sont payées quotidiennement. Finalement les taxes sont plus élevées que le prix des marchandises.

Une chose sur laquelle je voudrais insister c'est que nos infrastructures sont à 95 % détruites.

La situation que nous vivons est extrêmement difficile. Ils ont complètement détruit le port qui avait été construit conjointement par la France et la Hollande. Idem pour l'aéroport de Gaza. De nombreuses institutions, de nombreux points de nos infrastructures ont été rasés.

Vous pourrez le constater en sortant d'ici. Pendant l'invasion d'avril, mai, juin, juillet de l'année dernière ils sont entrés dans tous les ministères, tous les bureaux ont été saccagés, volés, que ce soit le matériel électronique, les téléphones, même les chaises....

Dans la Cisjordanie il ne reste plus qu'une seule prison à Jéricho. Elle est gardée par les Américains.

Pendant la guerre de l'Irak nous avons tous condamné l'utilisation par les Américains de l'Uranium appauvri. Je vous remets un rapport américain qui dit que les Israéliens ont utilisé l'uranium appauvri contre les Palestiniens. L'utilisation de cet Uranium a doublé le nombre de cancers dans les territoires occupés et le monde se tait.

Où y a-t-il de tels exemples dans le monde, et une telle désespérance ?

Plus de 80 % de nos entreprises petites ou moyennes sont détruites. Dans la région de Bethléhem,

Rencontre avec Yasser Arafat

Beitshour, Beitjala, nous avons le marbre de la plus fine qualité du monde. Celui-ci est envoyé vers l'Italie qui le travaille et l'exporte dans le monde entier. **54 % des champs d'oliviers ont été arrachés.** En Palestine les oliviers ne sont pas de simples arbres. Nous les appelons les « arbres romains ». Imaginez le nombre de familles qui vivent de ces oliviers. Ils se retrouvent aujourd'hui sans ressources puisque ces arbres ont été déracinés.

A Gaza, il y a une ville qui tient son nom des arbres, elle s'appelle Deir el BALAH, ses arbres ont été déracinés pour être replantés chez les Israéliens.

90 % des terres cultivables tant de Gaza qu'en Cisjordanie ont été détruits.

Malgré tout cela nous avons accepté, approuvé la « Feuille de Route ». Vous avez entendu que les Israéliens quant à eux exigent 14 points de réserve. Dans cette pièce entre les représentants Européens et les représentants Américains nous sommes arrivés à un accord qui stipulait le retrait des forces Israéliennes de Bethlehem. Lors de ces échanges, ils ont proposé le retrait de Ramallah. Je leur ai dit qu'il fallait le retrait de Bethlehem avant celui de Ramallah. Ils se sont retirés de Bethlehem. Opération supervisée par les représentants Européens et par mon ami Hani Al Hassan, ici présent, qui était ministre de l'intérieur. Tout le monde a pu témoigner que la situation a été complètement calme après ce retrait.

Cela se passait en mai 2002. Aujourd'hui, ils ont réinvesti toutes les villes dont ils s'étaient retirés.

En ce qui me concerne, **je ne peux circuler en dehors de cet endroit ou je vous rejoins et cela dure depuis 33 mois.**

Précédant le siège et les invasions, se tenait à Paris une réunion avec Madeleine All Bright, qui était responsable des affaires étrangères pour les Etats-Unis, Kofi Annan, Mr Solana représentant la commission Européenne, Mr Barak pour les Israéliens et moi-même pour la Palestine. A l'issue de cette rencontre, nous sommes arrivés à un accord dit de « Charm el Cheikh ».

Pour le signer, nous devions nous rendre au Caire. Cet accord stipulait l'arrêt des hostilités et le retrait des territoires Palestiniens. Nous nous sommes tous rendus au Caire avec Mr Moubarak. Nous avons entendu pendant 4 heures et au bout de ce temps il y a eu une communication qui nous est parvenue disant que **Sharon refusait l'accord et qu'il était rentré chez lui.**

A ce jour aucun accord n'a été appliqué. Ils ne veulent mettre en application aucun accord ! et le dernier en



Yasser Arrafat et J.-C. Dulieu après la rencontre (photo réalisée par M. Romestant, cgt).

date, « la feuille de route », ils ont mis 14 exigences qui sont plus longues que la feuille de route elle-même.

Nous comptons aujourd'hui **71 000 morts et blessés. 38 % ont moins de 16 ans. 31 % sont devenus handicapés suite à leurs blessures. Il faut ajouter 14 000 détenus en prison.** Le siège n'épargne personne. La délégation égyptienne qui est arrivée à Rafah hier soir, s'est retrouvée bloquée. Les Israéliens ayant fermé la frontière de Rafah. Ils ne pouvaient plus ressortir pour retourner en Egypte. Ils les ont obligés à retourner en Israël afin de prendre une voie de contournement pour rentrer en Egypte.

Demandez au Consul ici présent combien de temps et de fatigue il faut pour passer.

Que ce soit des délégations officielles, des invités, les corps diplomatiques.

C'est comme les conditions qu'ils posent aux personnes qui ne rendent visite, elles sont inscrites à l'encre rouge par le pouvoir de Sharon.

Une chose que je n'oublierai jamais ce sont les 42 européens qui sont restés près de moi pendant le siège et l'invasion de Ramallah et ils ne m'ont jamais quitté. Ils n'ont pas voulu me laisser. Vous voyez sur ce mur la photo de l'Américaine nommée **Rachel Corrie** qui a servi de bouclier humain devant une maison que les Israéliens voulaient détruite et qui s'est fait écraser par le Bulldozer. Rachel se trouvait debout devant le bulldozer pour l'empêcher d'avancer. Il a avancé et l'a écrasée et ensuite il a détruit la maison. J'ai en mémoire un autre Européen à Jénine, 2 Britanniques, un journaliste Italien à Ramallah et un autre Américain qui est toujours hospitalisé en Israël.

Malgré et en dépit de tout cela, j'espère que notre prochaine réunion se tiendra à Jérusalem Est Capitale de la Palestine, ville sainte.

Pour la mise en œuvre de la « Feuille de Route », est prévu une réunion de la Commission du Quartet le 22.6. Elle se tiendra au niveau des ministres des Affaires Etrangères. Elle a été préparée, il y a quelques jours par une rencontre de leurs représentants. Nous espérons qu'elle aboutira à quelque chose de positif avec notamment des **observateurs internationaux ou une force internationale.** Pour cela il faut qu'il y ait une pression à ce niveau là. Parlons franchement. Nous avons reçu cette feuille de route de façon indirecte en décembre dernier et de manière officielle il y a seulement un peu plus d'un mois et demi. **Il y a des tentatives Israéliennes de la boycotter, de la faire échouer.** Et ce malgré les réunions de Charmel Cheikh, il y a deux semaines.

Il y a eu depuis une escalade militaire démente de la part des Israéliens. Ce n'est pas moi qui le dis mais la presse Israélienne, certains commandants militaires et certains politiciens. Il ne reste que **4 mois** devant nous après l'Amérique sera en campagne électorale. C'est pour cela que nous comptons sur la communauté Européenne pour peser fortement dans cette réunion.

J'ai envoyé notre ministre des Affaires étrangères en Europe pour cette raison spécifique.

Il faut absolument que cette réunion ait des résultats positifs sinon les quatre mois vont s'envoler et ce sera 1 an et demi de perdus.

Il y a quelques jours, **toutes les parties Palestiniennes étaient réunies sur cette question ici dans cette salle.** Certains responsables dont ceux du Hamas n'ont pu y participer puisqu'ils ne pouvaient sortir de Gaza. C'est pour cette raison que cette rencontre s'est poursuivie à Gaza.

Jusqu'à présent, l'échange évolue positivement. Nous espérons qu'Israël ne recommencera pas à assassiner, à détruire, à tuer, comme elle l'a fait.

Concernant une force de protection de l'ONU, je viens d'envoyer ma 4^e lettre à Kofi Hanan qui partage cette proposition et s'est pourquoi son représentant a réitéré sa demande lors de la réunion du Quartet.

Un point essentiel de l'accord est la libération des prisonniers. A ce jour, 103 ont été libérés dont seulement 4 politiques. En ce qui concernera la libération de Bargouthi, c'est une promesse qu'ils ont fait à Bush pas à moi (à Akaba). Ils ont dit que nous devrions assurer la sécurité dès le retrait immédiat des forces Israéliennes. Ma réponse a été simple : lorsque vous vous êtes retirés de Bethlehem, nous avons pris en main la sécurité et tout s'est passé normalement malgré la situation difficile de l'époque. Les représentants Européens peuvent en témoigner.

La chose la plus importante est la force de surveillance de contrôle de l'application de l'accord.

Au sujet du retrait des troupes des forces Israéliennes de Gaza, **l'avancée est négative** puisqu'à la récente réunion, ils ont proposé de se retirer d'une toute petite parcelle de Gaza.

Notre proposition est que le retrait doit se faire simultanément de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Pour l'instant ils ne parlent que d'un retrait très limité avec l'annonce de se retirer d'une bourgade du nord de la bande de Gaza.

Nous estimons et apprécions très fortement votre visite qui a lieu dans des circonstances très difficiles et celle-ci laissera dans mon cœur une impression très forte et elle renforce aussi notre moral. **La Paix est l'affaire de tous et c'est pour ça qu'il faut déployer tous les efforts pour instaurer la Paix.**

Propos recueillis par J.-C. Dulieu

La délégation était composée de : F. TUIL, président de l'AJPP ; F. WURTZ, député européen ; J.-C. DULIEU, secrétaire général adj. MRAP ; M. LAURENT, resp. national PCF ; D. ROMESTANT, resp. CGT ; J. PAC, conseillère municipale d'Arles ; P. SELLINCOURT, maire de la Verrière ; K. FILALI-ROTBIL, prés. APJP ; Z. NEDJAR, conseillère municipale Stains ; J.-P. LE GLOU, adj. de Stains ; T. PAGBE, étudiant Piémont ; R. BOIVIN, présidente APP ; M.-H. LE CAMUS, élue et resp. AFPS à Carhaix ; J. CLOITRE, élue resp. AFPS ; M. HYVON, secrétaire CGT ; O. AIT BOUALI, élu Aubervilliers ; I. TORDJMAN, présidente ass. AJPP de Montreuil ; Mme D. AMAROUCHÉ, resp. ass. Aubervilliers ; R. VOISARD, Montreuil ; M. MAGIS, S.P. Belge ; Mme F. DIDOT, médecin ; M. DER-KAOUI, adjointe Aubervilliers ; G. TURPIN, CGT, J. GESTA, journaliste-réalisateur.